

HORIZONS

LE DEVOIR, LE MERCREDI 23 AOÛT 2000

L I E U X D E P O U V O I R

Le cénacle suprême



PHOTOS SYLVAIN MARIER

Des débats chauds, la Cour suprême, ultime instance judiciaire au pays, en arbitre régulièrement, et la salle de conférence a été le théâtre de plusieurs de ces grandes discussions

D'un calme imperturbable, ils se lèvent soudainement. La cause est entendue. Elle repose maintenant entre leurs mains. Les neuf juges de la Cour suprême du Canada quittent la salle d'audience de l'édifice de la rue Wellington, à Ottawa, pour prendre la cause en délibéré. Derrière les portes de noyer d'Amérique, ils s'engouffrent dans leur salle de conférence. Et là, souvent, la bisbille commence...

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Entre la fin des audiences d'une cause ayant atterri devant la Cour suprême du Canada et la publication du jugement, il s'écoule en moyenne cinq mois. Cinq mois pour que soient élaborés, rédigés, structurés, peaufinés les arguments de la majorité et, lorsque c'est le cas, de la dissidence. Mais le sort d'une cause en est jeté bien avant. Immédiatement après les audiences, en général. En une heure ou deux... le temps que dure la réunion des juges dans leur salle de conférence. Au terme de leur rencontre, la Cour a souvent une bonne idée de la direction générale que prendra le jugement, si celui-ci sera unanime ou pas, et quel sera l'angle de la, des dissidences.

Mis à part les juges de la Cour suprême eux-mêmes, personne ne sait ce qui se dit dans cette salle de conférence. Les juges sont seuls: personne, pas même un greffier pour prendre quelques notes. Les magistrats à la robe écarlate le font eux-mêmes, avec les calepins et crayons mis à leur disposition.

Le déroulement de la rencontre est structuré. Le juge le plus récemment nommé — actuellement le Québécois Louis LeBel — parle en premier pendant huit ou dix minutes. Puis le tour de table se poursuit, tous les juges prenant la parole par ordre de séniorité croissant jusqu'à la juge en chef, Beverley McLachlin.

Les juges indiquent ce qu'ils pensent de la cause, l'angle sous lequel ils croient devoir aborder les questions soulevées, les motifs qu'ils invoqueraient, etc. Une discussion structurée, donc, mais pas pour autant tranquille, loin s'en faut. La juge en chef joue en quelque sorte le rôle de modérateur, s'assurant que tout le monde s'est exprimé sur chacun des points soulevés.

«Il y a des discussions des fois serrées parce que les enjeux sont très importants», raconte la juge Claire L'Heureux-Dubé, à la Cour suprême depuis 13 ans, ce qui en fait le vétéran. Parfois, les discussions sont plus acerbes lorsque la question est une question de société qui est très discutée, sur laquelle la Cour est très divisée. Souvent, il y a des discussions suffisamment acerbes pour que l'humour puisse jouer un certain rôle, pour diffuser la tension. Parce qu'il y a de la tension, c'est évident.

Mais les attaques, assure-t-elle, ne sont jamais personnelles. Seulement «intellectuelles». Et pour cause, souligne le juge Louis

LeBel. Les collègues, qui n'ont l'obligation de se retirer qu'à 75 ans, peuvent être des collègues pour longtemps... «Chacun fait un effort pour que les discussions restent civilisées. Parce qu'il ne faut pas oublier que nous sommes neuf hommes et femmes appelés à travailler ensemble à longueur d'année sans changement dans la composition du groupe.»

La Cour aux femmes

Des débats chauds, la Cour suprême, ultime instance judiciaire au pays, en arbitre régulièrement, et la salle de conférence a été le théâtre de plusieurs de ces grandes discussions. Elle a notamment accueilli les propos des juges sur quatre jugements qui allaient confirmer le droit des femmes de contrôler leur corps en décriminalisant d'abord l'avortement, en statuant ensuite que les fœtus n'ont pas de droits reconnus dans la législation actuelle et en niant enfin l'existence de toute responsabilité d'une femme dont le comportement pendant la grossesse aurait affecté l'enfant.

En 1988, la Cour suprême, qui doit statuer sur le cas du médecin Henry Morgentaler accusé de complot avec deux autres «complices» dans le but de provoquer un avortement, invalide la section 251 du Code criminel qui obligeait une femme à obtenir la permission d'un comité thérapeutique avant d'obtenir un avortement. Placé devant un vide juridique, le gouvernement de Brian Mulroney propose un projet de loi pour rebaptiser l'avortement. Il est adopté par la Chambre des communes par un vote serré, mais rejeté par le Sénat. Le gouvernement canadien ne présentera plus jamais d'initiative sur l'avortement et, depuis, le Canada n'a aucune loi en la matière.

Simultanément, la Cour suprême est saisie de la fameuse cause Daigle-Tremblay, du nom de cet homme, Jean-Guy Tremblay, qui voulait faire empêcher son ex-conjointe enceinte de lui, Chantal Daigle, de se faire avorter. Le tribunal tranche en 1989 que le fœtus n'a aucun droit reconnu par la législation tant qu'il n'est pas mené à terme, et que le futur père ne peut donc pas avoir de prétention sur lui. La même année, la Cour rejette le pourvoi de Joseph Borowski qui demandait que les fœtus se fassent reconnaître les mêmes droits que les personnes en vertu de la Charte des droits et libertés. Le tribunal ne voit pas la nécessité de se pencher sur la question, compte tenu que le cadre législatif n'a pas changé.

Puis, en 1997, le tribunal entend la cause de Madame G., une femme enceinte toxicomane du Manitoba à qui on voulait imposer une

cure de désintoxication pour protéger son enfant à naître. Une fois de plus, la Cour tranche en faveur de la femme. Enfin, en 1999, la Cour a statué qu'un enfant laissé lourdement handicapé par un accident de voiture alors qu'il était encore dans le ventre de sa mère ne pouvait pas poursuivre celle-ci pour obtenir une indemnité de l'assureur-automobile.

Cet ensemble de décisions, selon le juge LeBel, scelle la question du lien entre femme et fœtus, du moins jusqu'à ce qu'une nouvelle législation soit adoptée, si cela arrive jamais.

«Moi, je pense qu'à l'heure actuelle la question a été largement débattue, vidée et fixée par la Cour suprême et qu'on peut affirmer que dans cette matière-là, elle a élaboré une jurisprudence ferme. La Cour, dans cet ensemble de décisions, a fixé un cadre que j'appellerais neutre. Sur ces questions de rapport entre la mère et l'enfant à naître ou le fœtus, la Cour suprême a eu à donner l'interprétation d'un certain nombre de notions fondamentales de la charte canadienne, de la charte québécoise et de diverses législations provinciales, et elle a conclu que le seul sujet de droit était la femme. Laissons évidemment la question d'une extension ou d'une reconnaissance de droits à l'enfant à naître à un débat que les législatures n'ont pas fait.»

La lecture que fait le juge LeBel de la situation est d'autant plus intéressante que c'est lui qui, en tant que juge à la Cour d'appel du Québec, avait donné raison à Jean-Guy Tremblay. Sa décision a été cassée par ceux qui sont aujourd'hui ses collègues... «Vous devez voir cela comme un élément inévitable. Vous auriez tort de vous en formaliser. Vous savez, en tant que juge, que vous pouvez être cassé à tout moment.»

Unanimité mitigée

Un peu plus de 70 % des décisions rendues par la Cour suprême du Canada sont unanimes. Mais, assure la juge en chef, il ne

faut pas voir l'unanimité comme un objectif à atteindre en soi.

«Je ne crois pas qu'aucun juge en chef se fixerait comme objectif d'avoir toujours des décisions unanimes. Nous savons que les questions sont difficiles et qu'il est normal d'avoir des points de vue différents. Je ne considère pas du tout une dissidence comme un échec. Mais je pense que nous devons éliminer toutes les différences non nécessaires parce qu'elles ne font que confondre les gens et la loi.»

À la fin de la rencontre à la salle de conférence, la juge en chef demande qui veut rédiger le jugement majoritaire (ou unanime). S'il y a plus d'un volontaire, le plus sénior l'emporte. Débute alors la longue valse de mémos. Le premier jet de l'opinion circule et les collègues font part de leurs commentaires par écrit. Des dissidences peuvent alors naître, tout comme elles peuvent mourir.



Juges de la table ronde

La juge en chef Beverley McLachlin assure que l'unanimité des jugements de sa cour n'est pas en soi un objectif qu'elle se fixe. Mais un de ses prédécesseurs, Gérard Fauteux (1970-73), semblait penser autrement...

La salle de conférence respire le respect et la grandeur avec ses lambris de noyer d'Amérique, ses épaisses moquettes bourgognes, ses tablettes recevant des spécimens de la collection de livres anciens de droit de la Cour suprême: traité de jurisprudence française du XVIII^e du juriste Pothier, édits royaux, certains encore dans leur couverture originale. Tout dans cette pièce est à son état original. Les moquettes n'ont été remplacées que l'année dernière, après plus de 50 ans de bons et loyaux services, par des reproductions. L'architecte montréalais Ernest Cormier avait tout dessiné, depuis l'architecture de l'édifice jusqu'aux lignes des meubles. En fait, tout est fidèle à l'original dans la salle de conférence, excepté la table octogonale autour de laquelle les neuf juges se réunissent pour partager leurs pre-

mières impressions. L'originale était plutôt rectangulaire. La petite histoire veut que le juge en chef Gérard Fauteux ait demandé qu'elle soit remplacée par une configuration circulaire parce qu'il se plaignait qu'une table rectangulaire ne lui permettait pas assez souvent d'obtenir le consensus sur les décisions...

Outre cette table, on trouve dans la salle de conférence deux sièges en bois avec un rembourrage recouvert de cuir rouge capitonné. Il s'agit des sièges originaux sur lesquels les juges prenaient place. Considérés comme trop inconfortables, ils ont été remplacés. Enfin, une autre table, originale elle aussi, meuble la salle de conférence. Tout autour, sous le verre protecteur qui la recouvre, neuf petits bouts de papier sur lesquels sont écrits les noms de chacun des neuf juges. C'est la table à café. Lorsque la Cour prend une courte pause, chaque magistrat en profite pour absorber un petit quelque chose préparé à l'avance par un adjoint. Café noir pour l'un, sucré pour l'autre... Il fallait bien éviter d'intervenir les boissons!

H. B.

Cahier SPÉCIAL
L E D E V O I R

ALPHABÉTISATION

Tombée publicitaire 25 août 2000 • Parution 2 septembre 2000

AG LE DEVOIR

Titre	Volume	Haut	Bas	Var.	Var.
A					
ABN Corp	19400	0,550	0,550	0,550	0,000
AD Opt	18022	3,650	3,450	-0,200	-0,050
ADG Gr 1	2600	11,800	11,500	-0,300	-0,010
ADG Inc A	16132	1,700	1,650	-0,050	-0,010
Adi B	15225	42,500	41,000	-0,500	-0,010
Adi C	30,700	29,700	30,200	0,500	0,010
Adi Diver	4440	25,700	25,700	0,000	0,000
Adi Div	861	1,200	1,200	0,000	0,000
Adi Div	4500	1,200	1,200	0,000	0,000
Adi Tech	1000	1,800	1,800	0,000	0,000
Adi Int A	2500	0,280	0,280	0,000	0,000
Adi Int B	4000	0,110	0,110	0,000	0,000
Adi Int C	1270	7,000	7,000	0,000	0,000
Adi Int D	2379	2,400	2,400	0,000	0,000
Adi Int E	28229	50,100	48,000	-0,100	-0,001
Adi Int F	46539	14,150	13,850	-0,300	-0,001
Adi Int G	10545	37,000	36,100	-0,900	-0,001
Adi Int H	5720	3,900	3,900	0,000	0,000
Adi Int I	14622	10,200	11,600	1,400	0,010
Adi Int J	62115	15,500	15,500	0,000	0,000
Adi Int K	1000	1,200	1,200	0,000	0,000
Adi Int L	2400	5,500	5,500	0,000	0,000
Adi Int M	800	8,200	8,200	0,000	0,000
Adi Int N	1200	12,000	12,000	0,000	0,000
Adi Int O	82252	1,700	1,650	-0,050	-0,010
Adi Int P	17384	14,100	13,800	-0,300	-0,010
Adi Int Q	51833	8,500	8,250	-0,250	-0,001
Adi Int R	17845	13,800	13,800	0,000	0,000
Adi Int S	149678	15,950	15,150	-0,800	-0,001
Adi Int T	2000	6,450	6,450	0,000	0,000
Adi Int U	38331	18,150	17,900	-0,250	-0,001
Adi Int V	69371	15,500	15,500	0,000	0,000
Adi Int W	14550	2,140	2,250	0,110	0,001
Adi Int X	22400	10,950	10,200	-0,750	-0,001
Adi Int Y	2500	1,600	1,600	0,000	0,000
Adi Int Z	44569	4,500	4,500	0,000	0,000
Adi Int AA	1280	26,250	25,100	-1,150	-0,001
Adi Int AB	559726	47,800	47,800	0,000	0,000
Adi Int AC	28600	25,150	25,150	0,000	0,000
Adi Int AD	1000	1,200	1,200	0,000	0,000
Adi Int AE	20395	0,320	0,320	0,000	0,000
Adi Int AF	8388	1,350	1,270	-0,080	-0,001
Adi Int AG	70078	38,000	38,100	0,100	0,000
Adi Int AH	530	18,500	18,000	-0,500	-0,001
Adi Int AI	22470	38,000	37,500	-0,500	-0,001
Adi Int AJ	1846	25,000	24,500	-0,500	-0,001
Adi Int AK	126345	20,350	20,000	-0,350	-0,001
Adi Int AL	15875	19,500	19,500	0,000	0,000
Adi Int AM	8150	6,000	6,000	0,000	0,000
Adi Int AN	8500	3,300	3,300	0,000	0,000
Adi Int AO	81155	0,850	0,850	0,000	0,000
Adi Int AP	6900	0,110	0,110	0,000	0,000
Adi Int AQ	53309	0,090	0,090	0,000	0,000
Adi Int AR	1400	6,250	6,250	0,000	0,000
Adi Int AS	3000	1,200	1,200	0,000	0,000
Adi Int AT	10043	1,750	1,750	0,000	0,000
Adi Int AU	539544	28,750	28,750	0,000	0,000
Adi Int AV	2000	0,410	0,410	0,000	0,000
Adi Int AW	89747	15,500	15,500	0,000	0,000
Adi Int AX	19544	12,000	11,900	-0,100	-0,001
Adi Int AY	4960	65,000	63,000	-2,000	-0,001
Adi Int AZ	89913	14,750	13,250	-1,500	-0,001
Adi Int BA	1580	9,000	9,000	0,000	0,000
Adi Int BB	1000	1,720	1,720	0,000	0,000
Adi Int BC	200	10,000	10,000	0,000	0,000
Adi Int BD	2447	11,000	11,000	0,000	0,000
Adi Int BE	2182	2,200	2,200	0,000	0,000
Adi Int BF	12700	1,410	1,400	-0,100	-0,001
Adi Int BG	4500	0,150	0,150	0,000	0,000
Adi Int BH	24700	3,900	3,900	0,000	0,000
Adi Int BI	100	17,500	17,500	0,000	0,000
Adi Int BJ	1230	0,730	0,730	0,000	0,000
Adi Int BK	17400	3,000	2,720	-0,280	-0,001
Adi Int BL	55074	20,000	20,000	0,000	0,000
Adi Int BM	4715	40,000	39,250	-0,750	-0,001
Adi Int BN	14600	35,250	35,250	0,000	0,000
Adi Int BO	1000	0,280	0,280	0,000	0,000
Adi Int BP	10440	0,650	0,650	0,000	0,000
Adi Int BQ	316104	2,400	2,300	-0,100	-0,001
Adi Int BR	56000	0,190	0,180	-0,100	-0,001
Adi Int BS	34900	0,780	0,720	-0,060	-0,001
Adi Int BT	27600	1,200	1,200	0,000	0,000
Adi Int BU	2300	2,800	2,750	-0,050	-0,001
Adi Int BV	44409	12,300	11,500	-0,800	-0,001
Adi Int BW	20344	8,350	8,100	-0,250	-0,001
Adi Int BX	4820	9,800	9,800	0,000	0,000
Adi Int BY	13150	1,870	1,870	0,000	0,000
Adi Int BZ	1651	18,000	18,000	0,000	0,000
Adi Int CA	60	27,100	27,100	0,000	0,000
Adi Int CB	7725	21,500	21,500	0,000	0,000
Adi Int CC	900	18,800	18,800	0,000	0,000
Adi Int CD	22156	21,200	21,200	0,000	0,000
Adi Int CE	29446	90,000	87,500	-2,500	-0,001
Adi Int CF	141224	34,400	33,800	-0,600	-0,001
Adi Int CG	105	10,000	10,000	0,000	0,000
Adi Int CH	1000	24,800	24,800	0,000	0,000
Adi Int CI	151000	24,800	24,800	0,000	0,000
Adi Int CJ	151000	24,800	24,800	0,000	0,000
Adi Int CK	2850	21,500	21,500	0,000	0,000
Adi Int CL	3960	7,100	7,100	0,000	0,000
Adi Int CM	25700	2,500	2,500	0,000	0,000
Adi Int CN	61200	2,200	2,150	-0,050	-0,001
Adi Int CO	12858	17,500	16,000	-1,500	-0,001
Adi Int CP	82765	14,500	14,500	0,000	0,000
Adi Int CQ	14800	1,000	1,000	0,000	0,000
Adi Int CR	1126271	60,150	63,100	2,950	0,001
Adi Int CS	800	25,500	25,500	0,000	0,000
Adi Int CT	5775	24,500	23,500	-1,000	-0,001
Adi Int CU	2200	22,500	22,500	0,000	0,000
Adi Int CV	7700	22,500	22,500	0,000	0,000
Adi Int CW	24333	24,500	24,500	0,000	0,000
Adi Int CX	76385	24,500	24,500	0,000	0,000
Adi Int CY	1250	9,800	9,800	0,000	0,000
Adi Int CZ	400	27,500	27,500	0,000	0,000
Adi Int DA	750	27,500	27,500	0,000	0,000
Adi Int DB	21569	27,500	27,500	0,000	0,000
Adi Int DC	4675	27,500	27,500	0,000	0,000
Adi Int DD	509165	24,400	23,800	-0,600	-0,001
Adi Int DE	443604	3,300	3,300	0,000	0,000
Adi Int DF	344800	0,300	0,300	0,000	0,000
Adi Int DG	5523	2,650	2,650	0,000	0,000
Adi Int DH	383337	15,100	15,100	0,000	0,000
Adi Int DI	40530	6,100	5,500	-0,600	-0,001
Adi Int DJ	179516	1,000	1,000	0,000	0,000
Adi Int DK	300	5,000	5,000	0,000	0,000
Adi Int DL	1506	0,060	0,060	0,000	0,000
Adi Int DM	21298	1,800	1,800	0,000	0,000
Adi Int DN	1600	2,400	2,400	0,000	0,000
Adi Int DO	61786	38,500	38,500	0,000	0,000
Adi Int DP	99500	6,400	6,300	-0,100	-0,001
Adi Int DQ	43400	1,750	1,750	0,000	0,000
Adi Int DR	7620	2,300	2,300	0,000	0,000
Adi Int DS	303332	8,450	8,500	0,050	0,001
Adi Int DT	2150	1,110	1,110	0,000	0,000
Adi Int DU	7200	2,500	2,500	0,000	0,000
Adi Int DV	98625	2,400	2,350	-0,050	-0,001
Adi Int DW	7000	0,800	0,800	0,000	0,000
Adi Int DX	500	5,250	5,250	0,000	0,000
Adi Int DY	370129	25,500	25,500	0,000	0,000
Adi Int DZ	2780	1,200	1,200	0,000	0,000
Adi Int EA	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EB	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EC	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int ED	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EE	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EF	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EG	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EH	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EI	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EJ	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EK	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EL	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EM	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EN	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EO	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EP	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EQ	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int ER	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int ES	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int ET	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EU	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EV	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EW	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EX	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EY	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int EZ	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FA	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FB	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FC	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FD	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FE	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FF	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FG	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FH	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FI	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FJ	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FK	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FL	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FM	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FN	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FO	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FP	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FQ	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FR	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FS	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FT	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FU	1000	3,500	3,500	0,000	0,000
Adi Int FV	10				

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

ÉTATS-UNIS

La Fed laisse ses taux inchangés mais insiste sur les risques d'inflation

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La Réserve fédérale (Fed) américaine a décidé hier de laisser ses deux taux directeurs inchangés à l'issue de la réunion de son comité monétaire, tout en insistant sur la persistance des risques d'inflation.

Cette décision, attendue, n'a pas provoqué d'esclandre en Bourse. Le Dow Jones a gagné 59,34 points (+0,5 %) à 11 139,15 points et l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a progressé de 5,07 points (+0,1 %) à 3958,22 points. Le Standard and Poor's 500 a perdu en revanche 1,35 point (-0,1 %) à 1498,13 points.

Le marché obligataire s'est apprécié. Le rendement moyen sur les bons du Trésor à 10 ans se déstabilise légèrement à 5,76 % contre 5,77 % lundi soir et celui sur la ligne à 30 ans à 5,7 % contre 5,7 %.

A Toronto, l'indice TSE 300 a battu un nouveau record de fermeture à 11 137,20, en hausse de 63,93 points. Le parquet de Bay Street, l'un des plus achalandés au monde présentement, a connu des problèmes techniques hier qui ont retardé de 55 minutes l'ouverture de la séance. La petite Bourse de l'Ouest, le CDNX, a également été obligée de fermer après deux heures de séance en raison d'une panne d'électricité provoquée par une légère explosion.

Cette décision de la Fed était largement attendue alors que les signes de ralentissement de l'acti-

tivité se multiplient depuis plusieurs semaines sous l'effet d'une série de tours de vis à la politique monétaire depuis un an. «Les récents indices montrent que la croissance de la demande se modère et se rapproche d'un rythme plus compatible avec le potentiel des capacités de production de l'économie», selon le communiqué de la Fed publié au terme de plus de quatre heures de délibérations.

La Fed a maintenu le taux interbancaire au jour le jour à 6,5 % et le taux d'escompte à 6 %. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 1991 pour le taux interbancaire, la principale arme d'intervention de la Fed sur le marché du crédit à court terme. La Fed avait relevé ce taux à six reprises de 1,75 point de pourcentage au total entre juin 1999 et mai 2000 pour freiner le rythme jugé trop rapide de la croissance, tirée par une consommation effrénée, et éviter ainsi le danger de surchauffe.

Tassement

Le PIB a encore crû de 5,2 % en rythme annuel au deuxième trimestre après une progression de 4,8 % sur les trois premiers mois de l'année, selon une estimation préliminaire du gouvernement. Cependant, depuis le début de l'été, l'activité donne des signes de tassement comme le montrent les pertes d'emplois dans le secteur privé et la baisse de 3,3 % des mises en chantier en juillet.

Mais, malgré la modération de l'expansion, la Fed a maintenu son orientation en faveur d'un éven-

tuel resserrement de sa politique monétaire, estimant que les risques d'inflation subsistent. «Les données économiques récentes ont montré des gains rapides de productivité qui ont accru le potentiel de croissance tout en contenant la hausse des coûts et les tensions sous-jacentes sur les prix», estime la Fed.

Pour les sept premiers mois de l'année, les prix à la consommation, mesure la plus large de l'inflation, ont augmenté de 4 % en rythme annuel, comparativement à une accélération de 2,4 % sur une période comparable en 1999. Une hausse surtout due à la flambée du pétrole. Mais les prix de base, sans l'énergie et le secteur alimentaire, n'ont progressé que de 2,6 % de janvier à juillet après une hausse de 1,9 % un an auparavant, selon les derniers chiffres du département du Travail.

Malgré ces bons chiffres, «le comité monétaire reste préoccupé par la persistance d'un écart entre l'offre et la demande à un moment où le taux d'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans la population reste à un niveau inhabituellement élevé», ajoute le communi-



MIKE SEGAR REUTERS

La décision, attendue, n'a pas provoqué d'esclandre à la Bourse de New York.

qué. À 4 %, le chômage demeure aux États-Unis à son plus bas niveau depuis 30 ans.

Le rythme encore très soutenu de la croissance devrait pousser à relever son taux interbancaire d'un quart de point de plus au cours des six prochains mois, selon 61 % des 185 économistes d'entreprises interrogés récemment par leur groupement professionnel (NABE).

Air Canada

Le rapport du médiateur aborde tous les points en litige

De prime abord, le transporteur trouve les propositions «pas mal chères pour nous».

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

En déposant son rapport auprès de la ministre fédérale du Travail, le médiateur Bruce Outhouse, appelé dans le conflit entre Air Canada et ses pilotes, a accouché d'une recommandation pour chacun des 25 points encore en litige. En première réaction, Air Canada a qualifié les propositions soumises de «pas mal chères pour nous».

Ce rapport de médiation, qui n'a que force de recommandations, fera l'objet d'une étude plus approfondie. Mais en guise de première lecture, le transporteur a souligné que «le rapport est complet et aborde toutes les questions capitales aux yeux des deux parties. Notre évaluation initiale est que les recommandations pourraient entraîner un engagement financier important pour la société», a précisé Calin Rovinescu. Le vice-président général, Croissance et stratégie de l'entreprise, a cependant ap-

précié «la stabilité à long terme qu'offrirait une convention collective d'une durée de quatre ans». Air Canada avait déjà chiffré à 350 millions l'enveloppe globale des gains additionnels offerts aux pilotes, une enveloppe bonifiée de 100 millions en cours de négociation.

À l'association des pilotes d'Air Canada, on a souligné que plusieurs jours s'écouleront avant que le comité de négociations n'ait complètement étudié le rapport et qu'on se gardait, d'ici là, de tout commentaire.

Le processus de médiation, imposé par le gouvernement fédéral, a duré 12 jours pour terminer dans l'impasse le 18 août dernier. Le médiateur a soulevé 25 points sur lesquels les deux parties n'ont pu s'entendre. Pour M. Outhouse, la principale pomme de discorde se situe au niveau de cette flexibilité recherchée par Air Canada dans l'exploitation de sa flotte et l'utilisation de ses effectifs, dans la foulée du désir d'Air Canada de lancer de nouveaux transporteurs

spécialisés et de déployer des réseaux sur les routes régionales.

Sur le plan salarial, les pilotes demandent un contrat de trois ans prévoyant des augmentations de 8,75 % la première année, de 3 % la deuxième et de 2,5 % la troisième, pour des augmentations totales de 14,25 %. Air Canada a plutôt offert un contrat de cinq ans pour des augmentations totales de 14,5 %. Le médiateur propose un contrat de quatre ans et des augmentations totales de 13 %, avec réouverture des négociations pour les deux dernières années si les unités syndicales des autres filiales d'Air Canada obtiennent davantage ou si l'inflation dépasse de 1 % les augmentations consenties pour ces deux dernières années.

Là où Air Canada sursaute davantage, c'est au niveau des bonis. Air Canada proposait des bonis totalisant 50,7 millions de dollars sur la durée du contrat offerts sous la forme d'actions, en plus d'un montant forfaitaire de 2720 \$

par pilote. Le médiateur a recommandé plutôt que ces bonis soient versés au comptant, au pro rata, à chaque pilote sur la base de la liste d'ancienneté et répartis sur quatre ans.

Les parties ont accepté, à l'invitation de la ministre fédérale du Travail Claudette Bradshaw, de suspendre toute menace de grève ou de lock-out jusqu'au 29 août. «Nous allons attendre la position des pilotes mais il est certain que nous cherchons à résoudre [ce dossier] dans les prochains jours», a soutenu M. Rovinescu, lorsqu'il a appelé à commenter l'éventualité qu'une grève pourrait être déclenchée le 1^{er} septembre.

La ministre a, de son côté, réitéré hier qu'elle désirait ardemment que les parties en arrivent à une entente négociée. Le gouvernement a le pouvoir d'interdire tout conflit par une loi spéciale et d'imposer un règlement qui pourrait ne pas satisfaire l'une et l'autre des parties, avait-elle menacé lors de la nomination du médiateur.

Les ventes hors Québec propulsent le bénéfice d'Hydro

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Les ventes hors Québec et les programmes d'arbitrage sur le marché «spot» ont propulsé les résultats financiers d'Hydro-Québec. Le bénéfice net du premier semestre a bondi de 64 % pour atteindre les 773 millions, la moitié de l'augmentation de 303 millions étant redevable aux transactions d'électricité sur le marché américain.

Ainsi, Hydro-Québec a mis un terme à son premier semestre avec un bénéfice net consolidé de 773 millions, soit 303 millions ou 64 % de plus qu'au premier semestre de 1999. «Ces résultats sont attribuables à l'augmentation des revenus associés aux transactions d'électricité sur les marchés américains, ainsi qu'à la croissance des ventes au Québec», a souligné la société d'Etat, qui rappelle que sa performance en sol québécois a été réalisée sans hausse des tarifs. Ces tarifs sont gelés depuis 1998. La conjoncture économique du Québec, un temps plus froid et la hausse du prix moyen de l'aluminium — les contrats à tarif préférentiel accordés à des alumineries étant liés à l'évolution du prix mondial de l'aluminium — sont venus expliquer l'accroissement observé au Québec.

Les produits des ventes totales d'électricité se sont élevés à 4,82 milliards, soit une progression de 561 millions ou de 13 % par rapport au premier semestre de 1999. Les revenus semestriels hors Québec ont atteint les 768 millions, en hausse du double (ou de 384 millions) comparativement au semestre correspondant de

1999. Hydro-Québec aura donc dégagé une marge bénéficiaire nette de l'ordre de 40 % sur ses revenus additionnels engrangés hors Québec. La société d'Etat a précisé, d'ailleurs, qu'une portion importante de l'augmentation des ventes aux États-Unis provient de jeux d'arbitrage sur le marché «spot» ou, dans un sens plus large, d'un approvisionnement effectué directement sur les marchés américains.

Au cours du premier semestre, l'entreprise a réalisé des investissements de 726 millions en immobilisations, «principalement en vue de maintenir et d'améliorer le service à ses clients, de même que pour répondre à la demande croissante d'électricité au Québec». Pour l'ensemble de l'année, le programme d'investissements d'Hydro-Québec est de l'ordre de 2,3 milliards, en hausse par rapport à 2,1 milliards en 1999. Ce programme prévoit des investissements de l'ordre de 250 millions pour le renforcement et l'amélioration des réseaux de transport et de distribution, et de 843 millions dans la réalisation de projets visant à maintenir la fiabilité du service électrique.

«Plus de 500 millions sont prévus pour assurer la sécurité d'approvisionnement et répondre à la demande croissante de la clientèle au Québec, principalement par la construction de la centrale de la Sainte-Marguerite 3 et la construction du nouvel aménagement hydroélectrique au site de Grand-Mère», a ajouté Hydro. Pour 2000, le programme de financement de l'entreprise s'élève à 2,8 milliards. Plus de la moitié de ce programme est déjà réalisé.

Une filiale de la Caisse de dépôt s'implique dans le secteur culturel

Capital Communications CDPQ, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a annoncé la création d'Impresario, présentée comme étant une nouvelle solution d'affaires pour le secteur culturel québécois. «Développée pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises requérant des investissements de moins de deux millions, cette nouvelle approche vise les entreprises œuvrant dans les domaines de la production audiovisuelle, de l'édition, du disque et du spectacle de variété, des nouveaux médias et des métiers d'art».

Capital Communications CDPQ se spécialise dans les investissements privés dans les secteurs des télécommunications et des communications. «Toutefois, une partie des entreprises du secteur des communications et du divertissement du Québec n'avait pas été rejointe par Capital Communications CDPQ et requerrait une démarche spécifique», a souligné Hélène Bélanger, vice-présidente de Capital Communica-

tions CDPQ. «Deux axes majeurs guident notre action: la reconnaissance des idées, des créateurs et des producteurs, et la contribution au développement des entreprises».

Outre une participation financière, l'apport d'Impresario s'articule autour d'une expérience terrain et d'une connaissance des enjeux de chacun des secteurs visés. «Elle est en mesure de contribuer à leur croissance en mettant en place toutes les ressources utiles pour mener à bien les projets et lever les obstacles que trouvent les entreprises sur leur route», Impresario offre aussi des ressources externes spécialisées qui peuvent intervenir ponctuellement ou à plus long terme sur l'un ou l'autre des objectifs visés par l'entreprise partenaire. «Qu'il s'agisse d'expertise en marketing, en planification stratégique ou en développement des marchés internationaux, ces ressources sont en service actif en faveur des créateurs et des entrepreneurs», a ajouté Mme Bélanger.

Le Devoir

EN BREF

Un comité pour étudier l'offre de MédiaAcquisition

(Le Devoir) — Le conseil d'administration du Groupe Vidéotron a formé un comité composé de quatre administrateurs pour entreprendre l'étude de l'offre de Média Acquisition faite aux actionnaires de Groupe Vidéotron. Les membres du comité sont Frederick W. Benn, Germaine Gibara, Jacques Girard et J. Gilles Nolet. Il fera rapport au conseil d'administration, dont la recommandation aux actionnaires sera incluse dans une circulaire qui sera mise à la poste le plus tôt possible, mais au plus tard le 5 septembre, a souligné Vidéotron.

La Royale fractionne des actions

(Le Devoir) — La Banque Royale a annoncé la déclaration d'un dividende en actions consistant en une action ordinaire par action ordinaire en circulation de la banque. L'effet de ce dividende d'une action par action est essentiellement le même qu'une division d'actions ordinaires de la banque à raison de deux actions pour une. Les certificats d'actions représentant le dividende en actions seront envoyés par la poste à compter du 5 octobre aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 27 septembre.

Profits en hausse à la Banque de Montréal et à la Royale

REUTERS

Toronto — La Banque Royale du Canada et la Banque de Montréal, respectivement première et cinquième plus grandes banques canadiennes, ont dévoilé hier des profits en hausse lors de leur troisième trimestre.

La Royale a attribué ses robustes profits pour son troisième trimestre aux contributions de ses services financiers aux particuliers et aux entreprises, ses services fondés sur les opérations et ses services de négociation. La Banque de Montréal a pour sa part fait état d'une amélioration de ses bénéfices, mais ceux-ci se sont avérés moindres que ceux observés lors des deux derniers trimestres.

La Banque Royale a rapporté un bénéfice net de 563 millions, ou 1,75 \$ par action, lors de la période terminée le 31 juillet, en hausse par rapport au bénéfice de 462 millions, ou 1,33 \$ l'action à la même période l'an dernier. Des analystes sondés par la firme de recherche First Call/Thomson Financial avaient tablé sur un bénéfice trimestriel de 1,64 \$ l'action. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, une mesure clé pour évaluer la rentabilité d'une institution financière, a atteint 19,5 % par rapport à 16 % il y a un an. La provision pour pertes sur créances s'est chiffrée à 172 millions par rapport à 175 millions lors du trimestre correspondant en 1999.

Pour les neuf mois, la Royale a comptabilisé un bénéfice net de 1,7 milliard, ou de 5,25

\$ par action, en hausse de 23 % sur celui de 1,38 milliard (4,02 \$ l'action) de la période correspondante de 1999.

La Banque de Montréal a, de son côté, rapporté un bénéfice de 401 millions, ou 1,40 \$ l'action, pour le trimestre terminé le 31 juillet, en regard de 398 millions, ou 1,37 \$ l'action, lors de la même période l'an dernier. Ces résultats sont en accord avec les attentes de la banque, qui a mentionné un ralentissement de l'activité des marchés financiers. L'institution financière a toutefois souligné une augmentation de ses activités de base brutes par rapport à l'année précédente. Des analystes sondés par First Call/Thomson Financial s'attendaient à ce que la Banque de Montréal rapporte un bénéfice trimestriel de 1,39 \$ par action.

Le rendement de l'avoir des actionnaires en argent avant amortissement s'est chiffré à 16,6 % lors du trimestre. Il est de 19,7 % depuis le début de l'exercice financier. La provision pour pertes sur créances a totalisé 100 millions, en hausse par rapport à 80 millions en 1999. Le Grupo Financiero Bancomer, une banque mexicaine dans laquelle la Banque de Montréal détient une participation de 16,5 %, a apporté une touche négative au tableau. Le bénéfice net tiré de cet investissement a reculé de 16 millions par rapport à la même période l'an dernier.

Après neuf mois, le bénéfice net de la Banque de Montréal se chiffre à 1,37 milliard, ou à 4,81 \$ l'action, en hausse de 22 %. Le rendement de l'avoir des actionnaires atteignait les 17,9 %.

Dîners d'affaires

Après son passage chez Paul Bocuse et Marc Meneau, le chef Gilles Bérard reprend les cuisines du Richelieu.

Cadre «Parisien début du siècle» élégant et raffiné
Agréable terrasse en bois fleurie pour la belle saison

Table d'hôte du midi : 16,00 \$ à 18,00 \$ p/pers. (cervise, plat principal et dessert incl.)	Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 11h30 à 15h00
Table d'hôte du soir et carte : 25,00 \$ à 40,00 \$ p/pers.	et du lundi au dimanche de 17h30 à 23h00

Tarifs spéciaux pour groupes de plus de 20 personnes

«Une adresse romantique au cœur du Vieux-Montréal»
Travel Holiday Magazine, juillet 2000

445, rue Saint-Vincent (514) 875-5067

POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT,
CONTACTEZ JEAN DE BILLY AU 985-3322

ÉCONOMIE

Premier semestre

Les résultats consolidés de Bombardier en hausse de 11%

Pour le semestre terminé le 31 juillet 2000, les revenus consolidés de Bombardier ont totalisé 6,7 milliards, une augmentation de 11 % par rapport aux six milliards de la même période l'année dernière. Le bénéfice net avant éléments spéciaux a atteint 405,2 millions (0,29 \$ par action), une augmentation de 29 % comparativement à celui de 313,6 millions (0,22 \$ par action) pour le même semestre de 1999-2000.

Après le montant des éléments spéciaux de 3,7 millions après impôts, le bénéfice net du semestre a atteint 401,5 millions, soit 0,29 \$ par action. Les éléments spéciaux

consistent en une charge de 79,5 millions (47,7 millions après impôts) enregistrée au premier trimestre et résultant d'une provision additionnelle pour des créances irrécouvrables liées au portefeuille des créances de petite taille de Bombardier Capital. Cette charge a été compensée par un gain net de 49,8 millions (44 millions après impôts) réalisé au deuxième trimestre à la vente des activités de services à la défense au Royaume-Uni de Bombardier Services (UK). Le carnet de commandes de Bombardier a atteint 30,9 milliards au 31 juillet.

Le Devoir

EN BREF

220 emplois créés chez Julien

(Le Devoir) — Le gouvernement québécois apporte une contribution financière afin d'appuyer l'expansion de Julien, une entreprise de Québec. Le projet doit créer 220 emplois sur trois ans, qui viendront s'ajouter aux 215 existants. La contribution financière d'investissement Québec atteint 1,2 million et s'insère dans le cadre d'un investissement de 11 millions visant la modernisation des installations de Julien, fabricant de produits en acier inoxydable, et l'achat d'équipements à la fine pointe technologique. Le vice-premier ministre Bernard Landry s'est réjoui de l'expansion des installations de Julien à Québec. «Exportant déjà plus de 25 % de ses produits, Julien s'intègre bien dans la stratégie de développement économique du Québec qui s'appuie sur l'accroissement des investissements privés, la création d'emplois durables ainsi que sur l'exportation de nos produits et services à travers le monde.»

C-MAC fait des acquisitions

(Le Devoir) — Les Industries C-MAC ont fait l'acquisition de certaines activités de conception de systèmes électroniques assistée par ordinateur, de montage de systèmes électroniques, d'ingénierie d'intégrité des produits et d'assurance des produits de Nortel Networks. La transaction comprend l'acquisition d'activités d'essai et de recherche ainsi que des équipements aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, le transfert des employés concernés, ainsi qu'une extension des contrats actuels que C-MAC a conclus avec Nortel Networks concernant la

fourniture de produits et de services de conception technique. Un personnel technique spécialisé d'environ 100 personnes se joint ainsi à C-MAC.

Revenus de 3,4 millions pour Heamacure

(Le Devoir) — Au troisième trimestre clos le 31 juillet, Corporation Heamacure a dégagé des revenus de 3,4 millions, contre 1,5 million au trimestre correspondant de l'année précédente. Pour la période de neuf mois, les revenus se sont chiffrés à 9,4 millions, comparativement à 3,6 millions. L'entreprise a affichée une perte nette trimestrielle de trois millions, soit 0,16 \$ par action, comparativement à une perte de 4,3 millions, soit 0,33 \$ par action. Pour les neuf premiers mois, la perte nette a été de 7,9 millions, ou 0,47 \$ par action, comparativement à une perte nette de 11,9 millions, ou 0,96 \$ par action. Heamacure est active dans la commercialisation de scellants chirurgicaux et d'instruments d'application connexes destinés au marché du traitement des plaies chirurgicales aiguës.

1,8 million investi dans Americam

(Le Devoir) — Investissement Desjardins, le Fonds d'investissement Desjardins de l'Estrie et GTI Capital ont annoncé un investissement conjoint de 1,8 million dans Americam, une entreprise de Sherbrooke spécialisée dans le domaine des applications multiservices pour les cartes à puce, à contact ou sans contact. Americam emploie présentement une quinzaine de personnes.

Nouvelle victoire devant l'OMC

Le Canada obtient le droit d'exercer des représailles contre le Brésil

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada continue d'avoir raison sur le Brésil devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de la dispute entre les constructeurs aériens Bombardier et Embraer. Cette fois, le Canada a obtenu la permission d'imposer des représailles au Brésil, qui pourrait atteindre au moins 1,3 milliard.

L'OMC n'a pas encore dévoilé officiellement le montant des représailles, mais le Canada a confirmé hier qu'il avait eu le feu vert pour les appliquer. «Nous sommes évidemment très satisfaits que l'OMC, une fois de plus, ait donné raison au Canada. Ils ont appuyé tous les arguments légaux que nous avions faits», a expliqué le ministre canadien du Commer-

ce international, Pierre Pettigrew, à sa sortie d'une réunion du conseil des ministres. «Je ne peux pas confirmer ou infirmer quelque chiffre que ce soit qui circule, parce que cela demeure confidentiel à ce moment-ci.»

Le quotidien brésilien *Folha*, de São Paulo, a indiqué dans son édition d'hier que le montant des représailles pourrait atteindre 1,3 milliard sur cinq ans. Le Canada réclamait 4,9 milliards sur sept ans.

Bombardier et Embraer se disputent le lucratif marché des avions de transport régionaux à l'échelle de la planète. Le Canada a soutenu auprès de l'OMC qu'Embraer jouissait d'un avantage indu grâce au programme d'aide à l'exportation brésilien ProEX. L'organisme international a donné raison au Canada dans deux décisions différentes, mais le Brésil a

refusé d'abolir son programme.

Existant depuis 1996 et destiné à réduire l'écart entre les taux d'intérêt pratiqués à l'étranger et ceux plus élevés en cours au Brésil, ProEX a procuré, selon le Canada, un rabais équivalent à 2,5 millions aux acheteurs de chaque avion vendu par la compagnie. Devant l'OMC, le Canada a exigé des représailles applicables notamment sur le café et la viande brésilienne. Le montant réclamé représente les pertes qu'aurait subies l'industrie aéronautique canadienne en raison de la concurrence injuste d'Embraer.

Dernier recours

Après représentations des deux parties, un arbitre de l'OMC devait établir la valeur des représailles. Une décision a été rendue et elle a été communiquée hier aux deux gouvernements. Le

montant fixé devrait être rendu public au début de la semaine prochaine.

Le ministre Pettigrew a tenu à souligner que, malgré la victoire devant l'OMC, les représailles demeuraient encore une solution de dernier recours. «La priorité de notre gouvernement à l'heure actuelle est d'avoir un règlement négocié avec le Brésil pour éviter les représailles.» Le Canada, a-t-il dit, préférerait «créer du commerce» avec le Brésil plutôt que d'imposer une punition.

Par ailleurs, l'OMC a demandé au Canada d'annuler un de ses programmes d'appui à l'industrie, Partenariat technologique Canada. Ce qui a été fait, mais les conséquences sur Bombardier ont été minimales. La compagnie aéronautique a perdu un financement gouvernemental de seulement 16,4 millions.

Branle-bas de combat chez les producteurs de lait

Le fédérateur s'oppose à une décision de la Régie des marchés agricoles sur les fronts politique et juridique

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

C'est de nouveau l'impasse dans le dossier du lait d'exportation. La Fédération des producteurs de lait, solidement épaulée par l'Union des producteurs agricoles (UPA), mène une offensive totale contre la décision du 28 juillet de la Régie des marchés agricoles. La contre-attaque se poursuit sur deux fronts, le juridique et le politique.

Il y a quelques jours, les avocats de la fédération ont présenté en Cour supérieure une requête en révision judiciaire, s'appuyant sur l'argument que la décision de la régie constitue un excès de juridiction, qu'elle est déraisonnable, non applicable et bouleverse la mise en marché du lait au Québec. Il y a aussi une requête en sursis. Le juge Joël Silcoff a pris cette requête en délibéré et devrait faire savoir très bientôt si, à son avis, la décision de la régie

cause un préjudice suffisamment grave pour justifier l'imposition d'une injonction. La fédération demande de toute façon que des amendements soient apportés à cette décision.

Pour donner plus de muscle à leur cause, l'UPA et la fédération tiennent aujourd'hui une assemblée de mobilisation à laquelle doivent participer au moins 1500 producteurs de lait de toutes les régions du Québec. «Le monde agricole anticipe des conséquences désastreuses pour l'avenir de la mise en marché du lait québécois», dit l'UPA, qui voit dans la décision de la régie une menace pour toutes les productions soumises au système de la gestion de l'offre.

Cette réaction du syndicalisme agricole ramène le problème à sa

case départ, puisque les producteurs et les transformateurs, devant l'incapacité de trouver une solution de compromis sur le lait d'exportation, avaient finalement été contraints de s'en remettre à la régie comme arbitre dans cette impasse où les parties se sont retrouvées à la suite d'un verdict de l'Organisation mondiale du commerce obligeant le Canada à revoir certaines de ses pratiques en matière d'exportation de produits laitiers.

La fédération fait valoir dans sa requête présentée à la Cour supérieure que la décision de la régie ouvre la voie pour toute coopération à remettre en question la mise en marché collective des produits laitiers et pour tous les autres produits sur lesquels des plans conjoints ont juridiction. Elle soutient entre autres argu-

ments que cette décision confère illégalement aux coopératives le statut d'agent de vente alors que la fédération est le seul agent de vente autorisé aux termes de la loi et du plan conjoint.

Du côté des transformateurs, coopératives et compagnies privées, on voudrait, dit-on, tenter un essai loyal de la solution proposée par la régie, en cherchant à mettre au point au sein du comité mixte proposé tous les détails de fonctionnement du nouveau système. Selon eux, le blocage de l'UPA et de la fédération risque d'être très dommageable pour toute l'industrie. Il arrive présentement qu'il faille importer du lait des États-Unis et le Groupe Lactel, appartenant à plusieurs coopératives, est sérieusement affecté par le ralentissement des exportations. Enfin, pendant que l'industrie laitière québécoise se chaille, d'autres provinces sont en train de s'organiser pour récupérer ces marchés d'exportation.

Industrie minière

Noranda s'intéresse à Rio Algom

LE DEVOIR

Noranda a offert d'acheter toutes les actions ordinaires en circulation de Rio Algom en contrepartie de 24,50 \$ au comptant par action ordinaire, soit la somme totale de 1,5 milliard. Rio Algom compte environ 60,6 millions d'actions ordinaires en circulation, dont Noranda détient déjà environ 9 %.

Rio Algom est une société minière de distribution et métallurgique ayant son siège social à Toronto, à un produit quelque 184 000 tonnes de cuivre en 1999. Ses éléments d'actif sont répartis au Chili, en Argentine, au Pérou, au Canada et aux États-Unis. L'offre de Noranda dépendra, entre autres, de l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions ordinaires en circulation de Rio Algom.

Le prix offert est supérieur de 35 % au cours de clôture de 18,10 \$ par action à la Bourse de Toronto le 21 août. En vertu d'une entente distincte, Noranda a convenu de vendre à la Corporation Nacional del Cobre (Codelco) une participation de 50 % dans Rio Algom, immédiatement après l'acquisition et au même prix payé par Noranda.

Les deux sociétés gèreront conjointement les éléments d'actif. Codelco, détenue à 100 % par l'État chilien, est le plus grand producteur de cuivre au monde et contrôle environ 20 % des réserves de cuivre prouvées et probables au monde.

WestJet accroît sa flotte en vue d'attaquer le marché de l'est

JEFFREY JONES
REUTERS

Calgary — WestJet Airlines a mis la dernière touche à l'expansion de sa flotte hier en y ajoutant 24 nouveaux appareils à la dernière minute en vue de la bataille du ciel contre Air Canada qui se dessine au-dessus de l'est du Canada.

La compagnie de Calgary spécialisée dans les vols à rabais avait annoncé en février une expansion pouvant atteindre 70 nouveaux turboréacteurs, d'une valeur excédant 2,2 milliards, au cours des huit prochaines années. WestJet en a ajouté 24 autres hier, dont six commandes fermes, en plus d'acheter un simulateur de vol de 15 millions auprès de CAE Electronics. Le simulateur servira dans son nouveau hangar à Calgary pour l'entraînement des pilotes sur les Boeing 737-700.

«Nous voyons plusieurs autres compagnies aériennes comme Southwest et American qui augmentent leurs commandes fermes et en passent de nouvelles, et nous sommes préoccupés par la disponibilité de la nouvelle génération de 737, particulièrement en 2003-2004», a expliqué le chef de la direction de WestJet, Stephen Smith.

Les dirigeants estiment également que les nouveaux appareils seront néces-

saires pour satisfaire la croissance à long terme de l'entreprise. «Nous croyons que 94 appareils est le bon nombre, et nous pensons que nous disposons maintenant de suffisamment de flexibilité», a déclaré M. Smith.

WestJet exploite actuellement 18 Boeing 737 sur des liaisons entre plusieurs villes de l'Ouest canadien. La compagnie a récemment ajouté des destinations plus à l'est comme Ottawa, Hamilton et Moncton. WestJet a su se tailler une niche profitable en s'inspirant de la recette de bas prix et services minimaux du transporteur américain Southwest Airlines.

Les nouvelles acquisitions de WestJet laissent croire que la compagnie anticipe une forte croissance du marché, surtout dans l'est du Canada, a commenté Rick Erickson, analyste de l'aviation basé à Calgary. WestJet semble également gruger les parts de marché d'Air Canada sur le marché des vols d'affaires, surtout dans l'Ouest, où WestJet a accru la fréquence de ses vols, a noté l'analyste.

«Je crois que la compagnie attrapera un peu de ce trafic, mais je ne pense pas que ce soit énorme. La majorité du trafic est générée par WestJet elle-même, il s'agit de gens qui n'auraient pas voyagé ou utilisé leur voiture», a fait valoir Erickson.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledavoir.com

Courriel : avisdev@cam.org

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-25307-008

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT LE GREFFIER

ADJOINT
MARIE-MARLENE APOLLON

requérante
JEAN-CLAUDE RAYMOND

LAFLÉUR

ASSIGNATION
ORDRE est donné à l'intimé,

JEAN-CLAUDE RAYMOND LAFLÉUR, de comparaître au greffe de cette cour située au palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'attention de monsieur Pierre Butler Desavines.

Lieu: Montréal
Date: 2000 août 14

MICHEL MARTIN
GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-253803-005

COUR SUPÉRIEURE
(chambre de la famille)

DIVISION DES DIVORCES
Présent greffier adjoint

DENISE DALMACY

DEMANDERESSE
C.

PIERRE BUTLER DESAVINES
DÉFENDEUR

ASSIGNATION
ORDRE est donné à monsieur

Pierre Butler Desavines de comparaître au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame est, salle 1100 à Montréal dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'attention de monsieur Pierre Butler Desavines.

Lieu: Montréal
Date: 15 août 2000

MICHEL MARTIN
GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-251175-000

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

Présent: le greffier adjoint

KAREN FLOWERS

requérante
PARVESH KUMAR

intimé

ASSIGNATION
ORDRE est donné à PARVESH

KUMAR, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue St-Antoine, ville et district de Montréal, salle 1100 dans les 30 jours de la date de publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'attention de Parvesh Kumar.

Lieu: Montréal (Québec)
Date: 2000 août 15

MICHEL MARTIN

«Quand
je serai grand,
je serai
général»

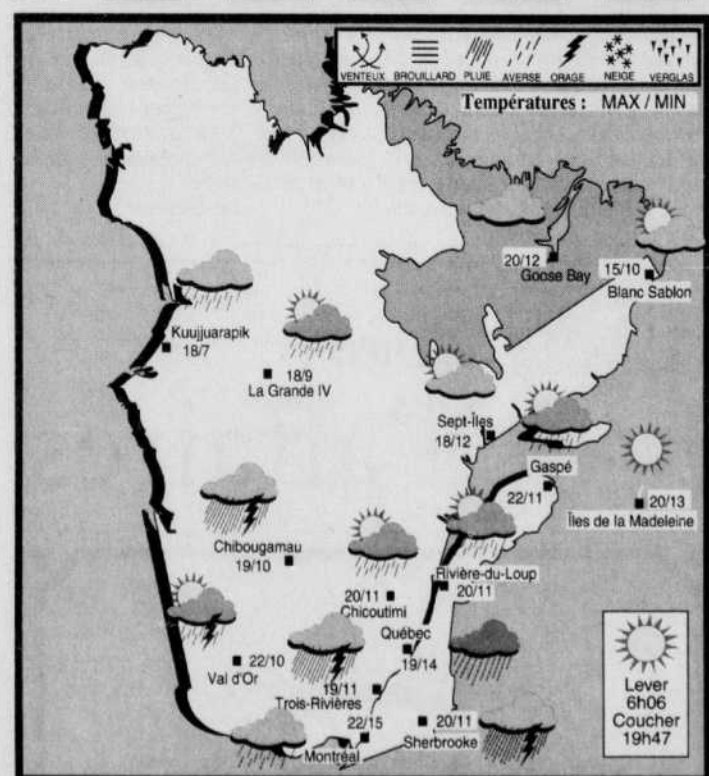
Notre mission :
augmenter
les chances
de guérison des
enfants atteints
de cancer
au Québec.

Fondation Charles-Bruneau

(514) 256-0404

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 22	min 15	max 24	13/23	13/26



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 19	min 14	max 21	10/22	11/24

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 20	min 13	max 22	11/23	14/25

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

LE DEVOIR

NATURE

Mingan, le laissé-pour-compte de Parcs Canada

C'est sous le signe des vacances que reprend la chronique «Nature». Parce qu'elles se poursuivent encore un peu dans ma tête, encore remplies des paysages des «plaines» et des «mornes» de la Moyenne-Côte-Nord, entre Sept-Îles et Natashquan, des petits rorquals, marsouins et dauphins, sans oublier les macareux moines de l'archipel de Mingan, ses milliers de fossiles, les plantes carnivores de la côte, la savoureuse plaque-bière, les mousses et lichens presque phosphorescents.

Mais ces vacances ne m'ont pas seulement permis de découvrir un parc fédéral fascinant et fort méconnu mais de réaliser qu'il s'agit, indubitablement, du laissé-pour-compte du réseau canadien et de la victime d'une vieille querelle fédérale-provinciale qu'il serait temps de régler dans l'intérêt de la conservation et de la Minganie.

Québec était furieux lorsque Ottawa a acquis en 1984 cet archipel qui appartenait à Dome Petroleum, sauf deux îles. En riposte, la province s'est empressée d'acheter Anticosti, juste en face, alors mégaclub privé et réserve de bois de la Consol...

Résultat: on se regarde encore des deux rives comme des chiens de faïence. Et l'absence de collaboration entre les deux gouvernements risque fort de se faire au détriment des enjeux de conservation, énormes, parce que la population locale réalise après 15 ans que la manne promise n'est pas au rendez-vous. Un chiffre suffit pour le comprendre: le parc fédéral de Gros-Morne, à Terre-Neuve, reçoit 100 000 visiteurs par an. Celui de Mingan: 10 000 et des poussières...

On le comprend mieux quand on réalise que ce parc n'a même pas un poste d'accueil doublé d'un centre d'interprétation où les visiteurs pourraient prendre la mesure des richesses de l'archipel, de son histoire géologique et de la formation des fameux monolithes, de sa faune et de sa flore unique, de la présence des Basques en ce lieu visité bien avant le passage de Jacques Cartier. En réalité, ce centre d'interprétation — qu'on imagine fédéral-provincial — pourrait initier aussi le visiteur aux richesses d'Anticosti, inextricablement liée par la géologie et l'histoire à l'archipel, ce qui donnerait le goût de visiter davantage cette île qui abrite beaucoup d'autres richesses que les cerfs de Virginie.

Peu de gens ont su que, l'an dernier, la population de Havre-Saint-Pierre, porte d'entrée du parc fédéral, a si fortement manifesté son opposition aux règles de gestion du parc qu'il a fallu littéralement le fermer une semaine! Après avoir utilisé les îles pendant plus de 10 générations, la population locale n'accepte plus d'en être exclue. Une attaque frontale contre une des



Louis-Gilles Francoeur

prémises nord-américaines de la conservation: les humains ne font pas partie de la nature. Ils la visitent... Mais à Mingan, Blancs et autochtones veulent continuer de chasser dans les îles, de cueillir des œufs de canards, des bleuets et de la plaque-bière, continuer d'y faire la fête le samedi soir, comme on le faisait depuis des générations par beau temps.

Malgré le rapport du comité fédéral, qui a sonné l'alarme au printemps sur la faiblesse des politiques de conservation de Parcs Canada, la nouvelle loi fédérale sur les parcs ouvrira la porte à la présence et aux activités humaines dans cinq parcs nationaux, dont Mingan. Mais la loi impose une limite: des activités, oui, mais tant que les espèces en cause ne seront pas menacées ou mises en péril. Ce qui coûtera plus cher car il faudra définir les seuils d'exploitation.

Certes, personne ne demande de chasser les macareux moines, ces pitres adorables qui n'arrivent pas à décoller si le dîner a été trop copieux! On en trouve deux populations aux extrémités de l'archipel, les plus faciles à observer du golfe. Rien ne dit cependant que ces merveilleux «perroquets de mer» ne disparaissent pas si Mingan devenait le zoo à touristes que les baleines de l'Atlantique, moins nerveuses que les macareux, viennent observer à Tadoussac, plus nombreuses chaque année...

L'écotourisme effréné pourrait devenir tout aussi menaçant pour les fameux monolithes, tout aussi fragiles que certaines espèces végétales qui poussent par exemple dans les «landes à cailloutis», ces dépôts de galets de l'ancienne mer qui a sculpté les îles et qu'une classe incontrôlée de gamins pourrait effacer de la mémoire du temps. L'accessibilité de plus en plus grande des îles par kayak de mer augmente l'acuité de ces problèmes, d'autant plus que ces visiteurs non enregistrés et non accompagnés soutiennent, avec raison, que le fédéral possède certes les îles mais pas la berge, l'estran, qui appartient au Québec! C'est pourtant là qu'on trouve une partie importante des trésors de l'archipel, censément protégé par le statut de parc!



SOURCE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les macareux moines, ces pitres adorables qui n'arrivent pas à décoller si le dîner a été trop copieux!

Au Havre, certains rêvent d'intensifier la pêche en mer, mais comme morues et saumons ne sont plus là, les pêcheries se concentrent sur les espèces comme les moules et les pétoncles. Cela accentue le ravage des fonds marins, une activité de plus en plus suspectée d'être à l'origine du déclin des pêcheries. Certains parlent même de se lancer dans l'élevage commercial de ces espèces, ce qui pourrait accentuer les déséquilibres écologiques susceptibles de faire fuir les espèces omniprésentes, comme les marsouins, petits rorquals, dauphins et cie. Les espèces du parc pourraient aussi se ressentir d'activités humaines à sa périphérie, comme le détournement par Hydro-Québec d'une partie des eaux douces de la rivière Romaine vers Churchill Falls, se ressentir d'un développement intensif de la villégiature sur la côte, des déversements de mazout et accidents liés au transport maritime, intensifié par l'exploitation de la mine d'éléments de Québec, Fer et Titane, sans parler de l'intrusion d'espèces étrangères comme la salicaire pourpre, déjà présente en Minganie.

À n'en point douter, la Minganie n'acceptera de nouvelles contraintes en matière de conservation que si ce parc devient plus rentable et qu'il met en valeur les richesses du milieu par des équipements conjoints, de la province et du fédéral. Est-ce trop demander pour préserver le dernier paradis à peu près vierge du Québec?

■ **A lire:** *Le Radeau des cimes: l'exploration des canopées forestières*, par Francis Hallé, Éditions J. C. Latès, 282 pages. Des aventuriers de la biologie qui ont entrepris d'explorer la canopée, cet espace au-dessus de la cime des arbres où vivent les trois quarts des insectes. Les aventures de ces explorateurs du vivant dans les grandes jungles et les péripéties de leurs innovations pour explorer du haut des airs avec un radeau volant cet espace méconnu.

■ **A faire:** Avec la raréfaction des moustiques, c'est le temps de marcher dans les forêts qu'on craignait de visiter en été. Et pourquoi ne pas profiter des nouvelles installations du nouveau parc des Hautes Gorges, dont la route d'accès vient d'être terminée?

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

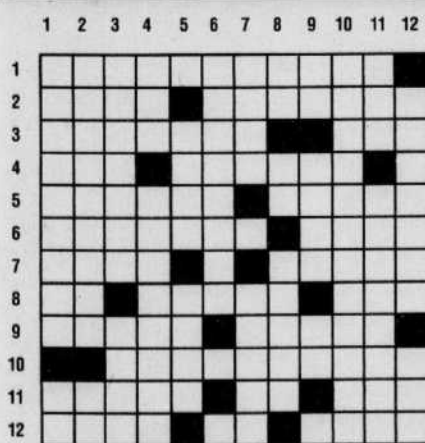
Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

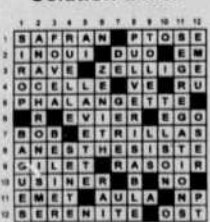
- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 100 • 150 Achat-vente-échange
- 160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 200 • 250 Achat-vente-échange
- 251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
- ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

MOTS CROISÉS



- HORIZONTALEMENT**
- 1- Maladie infectieuse.
 - 2- Relatif à l'anus.
 - 3- Se dit d'une équation du quatrième degré.
 - 4- Charte.
 - 5- Retire.
 - 6- Arbre.
 - 7- Lac de Lombardie.
 - 8- Éminence.
 - 9- Résisté.
 - 10- L'égumène écrasé.
 - 11- L'égumène écrasé.
 - 12- Maganer.
- VERTICALEMENT**
- 1- Fabricant de tabletterie.
 - 2- Position politique.
 - 3- Microbe.
 - 4- Roi d'Israël.

Solution d'hier



LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

Bord de l'eau, St-Luc, 15 000 p.c., maison rén. 20 min. Pont Champlain. 265 000 \$. (450) 349-3881

PLATEAU
Duplex à vendre, à une minute du métro Mt-Royal, 1 x 3 1/2 x 4 1/2, très bon état, belle cour, côté soleil, arbres, jardin et stationnement. 165 000 \$. 842-6535

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

PLATEAU, condo divis, 6 1/2, 3 c.c., boiseries, bois franc, restauré. Libre. 159 000 \$. 862-5272

PLATEAU, haut triplex, frais minime, 6 1/2 rénové, face parc. Cachet ancien. Quartier tranquille. 142 000 \$. 529-8810 (Darque).

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

VIEUX MONTRÉAL

Penthouse/lot, 1 800 p.c., 2 terrasses de + de 450 p.c. ayant vue vers le centre-ville, 2+1 c.c., 2 s. de b., a/c, bois franc, garage, cellier et rangement au s.s., près métro Square Victoria. En construction. Occupation nov. 2000. 398-9900

103 TERRAINS

ACHÈTERAIS terrain dans Charlevoix, min. 50 000 p.c., avec vue sur fleuve et montagnes. (514) 527-3898, (514) 985-3351 (jour).

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

TREMBLANT - INTRAWEST

Penthouse. Le meilleur emplacement sur la montagne. Sur 2 étages, 1 300 p.c., 3 c.c., 3 s. de b., meublé par un décorateur. Balcon faisant face à la montagne. Vue spectaculaire et non obstruée, aménagement de luxe, 6 électros, espace de stationnement souterrain réservé, casier privé de 10 X 12 pour bâtons de golf, vélos, vêtements, skis, etc... Chauffage central & a/c, casier à skis, système d'alarme, hauts-parleurs Bose, T.V. par satellite. Doit être vu. 790 000\$. 1-800-465-4666 ext. 5431 Courtiers protégés

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

À QUI LA CHANCE? NDG, beau 5 1/2, clair, rue calme, peint, pl. et cuisine refaits. 595 \$. 484-1217

MÉTRO HENRI-BOURASSA
3 1/2 frais peint, très propre, chambre fermée. 389-5602

PLATEAU - Beau 7^{1/2} meublé, rdc, rue calme. Libre sept.: 1 300 \$ (t.t.incl.). (418) 598-7766

PLATEAU
Parc Baldwin, 3e, loft luxueux, foyer. 1 300 \$. (450) 258-2278

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT
Rue Holt entre 7e et 8e ave., 4 1/2 très propre, planchers bois franc. Libre mi-sept. 725-9601

PLATEAU, Brébeuf-St-Joseph, petit 5 1/2 coquet, clair, boiseries, bois franc, vitraux, complètement restauré incluant salon-double, salon, cuisine, petite chambre. 1 075\$ négociable, éclairé, eau chaude, 5 électros, a/c. 1er sept. 383-0261

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

KIRKLAND
cottage 3 c.c., 2 1/2 s. de b., s. à manger, salon, salle familiale avec foyer, jardin clôturé. 426-9097

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

BASTILLE - PARIS, 12e, gare de Lyon, 2 1/2, spacieux, ensoleillé, asc. 700\$/sem. 600\$/sem. (514) 845-8228

PARIS Ville

Studio tout équipé, près tour Eiffel et Invalides. Quartier agréable et appartement calme situé coté cours. Location à la semaine ou au mois: 550\$/sem. Libre octobre, novembre, décembre. (514) 279-8846

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ESTRIE-MELBOURNE
Constr. 99, semi-maison (450) 464-6970 (soir)

ILES-DE-LA-MADELINE
Maison 2 ét., emplacement optimal, restaurée, équipée. 350\$/sem. août, septembre ou hiver: spécial. (619) 868-4236 soir ou message.

176 CHALET À LOUER

COULEURS D'AUTOMNE
dans CHARLEVOIX pour famille ou groupes. Semi-w-end. (514) 268-8894

ILES-DE-LA-MADELINE
Chalets au bord de la mer, libre à partir du 20 août. Prix spécial: 300\$/sem (418) 937-7086 (cell), (418) 986-2207

LAC DES SABLES (Ste-Agathe)
Luxueux 6 pces, foyer, équipé. (514) 251-7481

MÉTIS-SUR-MER, plage privée, canot. Grand chalet: 4 c.c., 2 s. de b., foyer, 750\$/sem. Petit chalet: 1 c.c. + 2 lits superposés, solarium. 450\$/sem. (418) 936-3993

185 CHAMBRES

MONTRÉAL, près Centre-ville, jolie ch. boudoir dans condo luxueux. Meublé, balcon, cable. 400 \$/m. (514) 699-5980

210 COMMERCE À VENDRE

"CAFÉ-TERRASSE À VENDRE"
ST-LAMBERT (450) 465-8374 (Guy)

251 BUREAUX À LOUER

AVENUE LAURIER EST
Près métro, 1 450 p.c., chauffage, 2e étage. Libre. Pour association ou professionnels. (514) 501-9867

PETIT BUREAU dans imm. de professionnels boul. St-Joseph O. face à un métro. Idéal pour consultation individuelle. 265\$/mois. 725-6601

303 ANTIQUITÉS

ACHAT ANTIQUITÉS
Bronzes, etc... S. Gélneau 450-796-2886 1-800-835-8686

307 LIVRES ET DISQUES

LIBRAIRIE D'EXPÉRIENCE achète à domicile fonds universitaire, littérature et beaux livres. 914-2142

320 AMEUBLEMENT

TABLE de s. à m. ou s. conférence, granit, 40 x 90 pouces + 10 chaises rembourées. (450) 562-5454

450 EMPLOIS DIVERS

Rabais Campus

Journaux et magazines

Recherchons représentant(e)s pour ventes d'abonnements du journal **LE DEVOIR** sur les campus étudiants de votre région.

Exigences: Entregent, exp. de vente ou avec le public.
Durée: 1 à 5 sem. (selon la région)
Salaire: De 8,00\$ à 11,00\$ / heure. Temps plein/partiel.

Pour appliquer: téléphonez de 10h à 6h.: (sans frais) 1-800-265-0180

323 TÉLÉ, STÉRÉO, VIDÉO

GRATUIT

TÉLÉPHONE ERICSSON T18d

+ appareil main libre + gainé + logiciel en échange de la prise en charge de la balance (9 mois) d'un forfait à 45\$ ROGERS ATT + 7\$ boîte vocale et messagerie texte + 4\$ frais mensuels.

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

VIOLON Stradivari fabriqué par T. Girard, luthier, 1987. 862-5272

390 DIVERS

LIT EN BRONZE: bureaux, buffet et lampe-ventilateur antiques. Cadre art-déco, frigo 15", sac de golf. 858-7403

SUCCESSION À QUÉBEC

Ameublement de style provincial, français, italien et jacobin, bijoux, lampes, tableaux, objets, tous de grande valeur. Pour particuliers et collectionneurs avisés (418) 658-8159 sur rendez-vous.

Oxfam Québec
D'accord! Je donne
514.937.1614
1.877.937.1614 (sans frais)
www.oxfam.qc.ca

450 EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS/TRICES

vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. Milieu informatisé. 43.000\$/an. Traductions à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO. (416) 975-5252 poste 305.

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE?
Je peux certainement vous aider. 10 ans exp., P.C., Mac. Étudiant. (514) 484-6089 Julien

530 COURS

ATELIER D'ÉCRITURE Sylvie Massicotte, auteure. 514-522-1429

575 DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374



La dignité de chaque personne est l'objectif principal de toute activité économique responsable.
www.monde.ca

Propriétaires!

Logement à louer?
Propriété à vendre?

975\$*

*3 lignes, 3²⁵ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus.

Heure de tombée: 14h30 tous les jours

985-3322

Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant

Différents forfaits disponibles.

LE DEVOIR



AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

LE DEVOIR

LES SPORTS

BOXE

État de la réserve collective de sang

La réserve de sang: 5 jours

Groupes sanguins en demande aujourd'hui

B -

A -

HÉMA-QUÉBEC

Info-collecte: 832-0873

EN BREF

Les Alouettes embauchent Darren Joseph

(PC) — À la recherche d'une plus grande profondeur dans le champ arrière, les Alouettes de Montréal ont engagé hier le centre-arrière Darren Joseph. Joseph, un gaillard de six pieds et de 200 livres, avait été congédié par les Argonauts de Toronto, le 18 août. Au cours de sa carrière, il a disputé 130 matchs dans la LCF, amassant 2385 verges en 515 courses. Il a aussi capté 94 passes, récoltant 1100 verges. Le nouveau joueur des Alouettes a aussi marqué 17 touchés, dont 14 par la course.

Darryl Strawberry perd un rein

New York (AP) — Darryl Strawberry a subi l'ablation du rein gauche lors d'une récente opération visant à lui retirer une tumeur cancéreuse au colon. Un ami de l'ancien coéquipier des Yankees a confirmé dans un quotidien new-yorkais que l'opération du 7 août avait été beaucoup plus importante que prévu au départ et avait mené à l'ablation du rein. Immédiatement après l'opération, les médecins avaient parlé de l'ablation de la tumeur, ajoutant qu'il n'y avait aucune trace évidente de propagation du cancer. Les docteurs se disaient optimistes de voir Strawberry se remettre sans problème. Selon son ami, qui s'est confié à l'Associated Press à condition que son identité ne soit pas divulguée, Strawberry est «fatigué physiquement et émotionnellement». Tout indique que Strawberry, à qui on avait retiré une première tumeur cancéreuse en octobre 1998, devra recevoir de nouvelles doses de chimiothérapie.

Sotomayor se blesse

Viareggio (AFP) — Le Cubain Javier Sotomayor, détenteur du record du monde de la hauteur, s'est blessé à une jambe, hier, lors d'une réunion internationale d'athlétisme à Viareggio, et souffrirait d'une contracture musculaire, selon un premier diagnostic. Sotomayor, 32 ans, a heurté la barre à son deuxième essai à 2,28 m et est resté quelques instants à terre en se tenant une jambe. Le Cubain effectuait en Italie sa troisième sortie en compétition depuis la réduction à un an, le 2 août par l'IAAF, de sa suspension pour dopage.

Uwe Krupp et les Red Wings devant l'arbitre le 25 septembre

Detroit (AP) — La première audition en arbitrage du cas du défenseur Uwe Krupp contre les Red Wings de Detroit a été établie à une nouvelle date, soit le 25 septembre. Au cœur de la dispute, les 12,3 millions restants du contrat de 16 millions pour quatre ans que Krupp a paraphé à l'été 1998. Les Red Wings soutiennent qu'ils étaient en droit de suspendre Krupp, il y a un an, quand ils ont appris que le défenseur prenait part à des courses de traîneaux à chiens même si une blessure au dos l'empêchait de jouer au hockey. Les avocats du grand Allemand arguent de leur côté que Krupp s'est blessé en jouant au hockey et que l'équipe doit légalement s'acquitter de ses obligations en lui versant son salaire. L'audition devait initialement avoir lieu le 17 août à Detroit, mais elle a été annulée parce que le propriétaire des Red Wings Mike Ilitch a dû subir des examens médicaux. Krupp, âgé de 34 ans, n'a disputé que 22 matchs en 1998-99 avant d'être blessé au dos. Il a raté toute la saison dernière.

De nouveaux golfeurs à l'Omni

Oakville, Ontario (PC) — Mark O'Meara, Justin Leonard, Steve Jones, Davis Love III, John Daly et Lee Jansen ont confirmé leur participation, hier, à l'Omni Canadian Bell de golf, à fait savoir l'Association royale canadienne de golf. Bob May, finaliste-surprise au Championnat de la PGA en fin de semaine dernière, a aussi fait savoir qu'il prendra part au tournoi qui sera présenté au Club Glen Abbey, du 4 au 10 septembre.

AGENCE FRANCE-PRESSE ET ASSOCIATED PRESS

Londres — Le boxeur Mike Tyson a écopé une amende de 275 000 \$ CAN, hier, à cause de sa mauvaise conduite à la suite de sa victoire en 38 secondes aux dépens de Lou Savarese, mais il a évité d'être banni de tout combat en Grande-Bretagne.

L'organisme disciplinaire de boxe du pays a jugé inapproprié le comportement de l'ancien champion mondial poids lourd après qu'il eut battu Savarese à Glasgow en juin.

Tyson n'a pas assisté à l'audition de son cas à Londres, mais il y a été représenté par ses avocats. On lui a surtout reproché d'avoir continué de donner des coups à son rival après que l'arbitre John Coyle eut stoppé le combat.

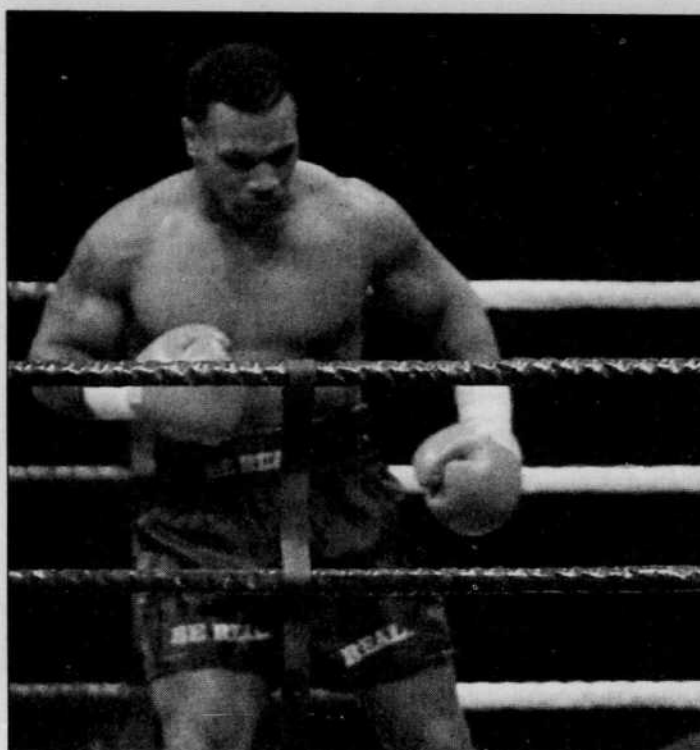
Il a aussi attent Coyle durant son acharnement sur Savarese.

Tyson a aussi été réprimandé, mais pas mis à l'amende, parce qu'il a utilisé des propos désobligeants à la suite du combat.

Il a, entre autres, dit au sujet du champion des organismes IBF et WBC Lennox Lewis: «Je vais lui arracher le cœur et le lui faire manger».

«Je veux ton cœur», a continué Tyson en parlant de Lewis. «Je veux manger tes enfants».

Il dispose de six semaines pour s'acquitter de l'amende, en plus



JEFF J. MITCHELL REUTERS

À Hampden Park, Tyson avait déclaré: «Lennox Lewis, je viens pour toi. Je vais t'arracher le cœur. Je veux manger tes enfants».

des frais de l'enquête (2200 \$). S'il refuse de payer, il verra sa licence de boxeur lui être retirée.

Cette décision n'est qu'un chapitre supplémentaire dans la longue et controversée carrière de

Tyson, qui était devenu, à moins de 21 ans, le plus jeune champion du monde des poids lourds (WBC) en battant le Canadien Trevor Berbick à deux reprises en novembre 1986.

Entre retours et critiques

Tyson, 34 ans, qui avait perdu son titre WBA face à Holyfield en 11 rounds sept mois plus tôt, avait pu récupérer sa licence et effectuer un retour gagnant sur les rings en janvier 1999 avec une victoire en cinq rounds sur le Sud-Africain François Botha.

Son retour devait être toutefois de courte durée. Tyson, qui avait déjà passé trois ans en prison pour viol de 1992 à 1995, se retrouvait à nouveau derrière les barreaux en février 1999 à la suite d'un pugilat avec des automobilistes remontant à août 1998.

Tout comme sa première apparition sur les rings britanniques, une victoire en deux reprises sur le Britannique Julius Francis à Manchester en janvier dernier, l'arrivée de Tyson à Glasgow avait soulevé de nombreuses critiques.

Le ministre de l'Intérieur britannique, Jack Straw, avait accordé à Tyson la permission de revenir en Grande-Bretagne, malgré les protestations de 50 députés travaillistes qui souhaitent interdire le boxeur de territoire à cause de ses condamnations pour viol.

Le promoteur des deux combats de Tyson en Grande-Bretagne, Frank Warren, a affirmé qu'il pensait désormais «réfléchir à deux fois avant de s'impliquer à nouveau avec Tyson».

Jeux de Sydney

Faux Jeux, contre-Jeux et simili-Jeux

RAYMOND POINTU AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Sur leur parcours triomphal, d'Athènes en 1896 à Sydney en 2000, les Jeux olympiques ont parfois rencontré des prétendants à la concurrence, faux Jeux, contre-Jeux ou simili-Jeux.

À l'origine, la Grèce souhaitait que les Jeux renoués fussent organisés en permanence chez elle. Le baron français Pierre de Coubertin, qui avait arraché l'organisation de ceux de 1900 à Paris, finit par faire prévaloir sa conception d'une organisation itinérante. Mais il dut concéder, dans l'intervalle des Jeux officiels, l'organisation de Jeux officieux, encore appelés Jeux athéniens, dont les premiers eurent lieu en 1906 selon un programme réduit. Ce furent aussi les derniers.

Mécontente de la place réduite accordée aux femmes, la Française Alice Milliat fut à l'origine de la création en 1921 de la Fédération sportive féminine internationale (FSFI) qui organisa des Jeux mondiaux à Paris en 1922, à Goeteborg (Suède) en 1926 et à Prague en 1930. Devant cette concurrence, les Jeux olympiques firent, contre la volonté de Coubertin, une plus grande place aux épreuves féminines et les Jeux mondiaux féminins disparurent.

Sous l'impulsion du président indonésien Sukarno, chantre de la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, furent organisés en 1963 les Jeux des forces montantes (GANFO, Games of the New Emerging Forces). Bien qu'ayant reçu l'appui de la Chine, ces Jeux politiques, qui réunirent à Jakarta officiellement 2803 ath-

lètes de 51 pays, dont l'URSS, furent sans lendemain.

Laissés-pour-compte

C'est sur une base purement sportive que furent organisés à partir de 1981, à l'initiative de douze fédérations internationales de sports ne faisant pas encore partie du programme des Jeux olympiques (badminton, baseball, softball et taekwondo, notamment),

des Jeux mondiaux à Santa Clara en Californie. Les sixièmes Jeux quadriennaux de ces laissés-pour-compte de l'olympisme sont prévus en 2001 à Akita au Japon avec 30 sports au programme, dont la boule lyonnaise, la danse sportive, le karaté, le parachutisme et le snooker (billard).

Les Goodwill Games (Jeux de la bonne volonté), lancés par le magnat américain des médias Ted Turner, naquirent en 1986 dans le contexte de la guerre froide après le double boycottage des Jeux

de Moscou (1980) par les Américains et de ceux de Los Angeles (1984) par les Soviétiques.

Leur objectif proclamé était de rapprocher les deux superpuissances.

Organisés depuis 1986 sur un rythme quadriennal, les prochains Goodwill Games d'été sont prévus à Brisbane, en Australie, en 2001, soit trois ans seulement après ceux de 1998 à New York, cela afin, désormais, de ne plus être en concurrence avec les Jeux olympiques ni la Coupe du monde de football. Ses organisateurs déclarent vouloir en faire désormais une manifestation en faveur de l'enfance défavorisée dans le monde.

Aux Goodwill Games d'été se sont ajoutés depuis cette année des Goodwill Games d'hiver.

À vos marques, prêts, testez!

AGENCE FRANCE-PRESSE

Lausanne — Le Comité international olympique (CIO) diligentera un minimum de 2700 contrôles antidopages aux Jeux olympiques si la commission exécutive du CIO décide d'appliquer le test EPO à Sydney, a confirmé le Dr Patrick Schamasch, directeur de la commission médicale du CIO.

Ces contrôles se décomposent de la manière suivante:

■ Quatre cents contrôles inopinés hors compétition du 2 septembre, date d'ouverture du village olympique, au 30 septembre.

■ Trois cents contrôles au minimum sur l'EPO, inopinés et hors compétition uniquement.

■ Deux mille contrôles sur les compétitions.

Seuls les contrôles portant sur la détection de l'EPO donneront lieu à un prélèvement sanguin. Tous les autres seront effectués à partir de l'urine.

Le Canadien rapatrie Campbell

PRESSE CANADIENNE

Le Canadien de Montréal a mis sous contrat en vue de la prochaine saison, hier, l'attaquant Jim Campbell.

Les détails de l'entente n'ont pas été dévoilés.

Campbell, âgé de 27 ans, qui a commencé sa carrière dans la LNH chez le Canadien, a passé les quatre dernières saisons dans l'organisation des Blues de St. Louis. Il a évolué à Worcester dans la Ligue américaine la saison dernière, réussissant 31 buts et amassant 34 passes en 66 matchs.

«Campbell apportera un élément de vitesse à notre groupe d'attaquants», a affirmé le directeur général Réjean Houle. «Jim a connu du succès dans la LNH et ses aptitudes contribueront à l'amélioration de notre attaque».

Le patineur natif de Worcester, au Massachusetts, a été réclamé au 28^e rang de la séance de repêchage de 1991. Il a joué sous les ordres de l'entraîneur du Canadien Alain Vigneault en 1991-92 chez les Olympiques de Hull de la LHJMQ.

Il a connu sa meilleure saison dans la LNH en 1996-97 quand il a cumulé un dossier de 23 filets et 20 aides en 68 rencontres.

Menace de Rucinsky

Dans un autre ordre d'idées, l'ailier gauche Martin Rucinsky pourrait rater le début du camp

d'entraînement de l'équipe pour la deuxième fois en trois ans en raison d'une dispute contractuelle.

Rucinsky a confié au *Journal de Montréal* qu'il envisage la saison prochaine de porter les couleurs de l'équipe de sa ville natale, Litvinov, en République tchèque, s'il est incapable de conclure une entente avec le Tricolore.

Il retrouverait à Litvinov l'ancien joueur de centre des Coyotes de Phoenix, Robert Reichel. Les deux ont évolué au sein du même trio pendant une dizaine d'années.

«Reichel a joué à Litvinov la saison dernière et il y sera de retour cette saison», a dit Rucinsky. «Sa présence là-bas faciliterait ma décision».

Le Canadien a décidé de ne pas exercer son droit d'option quant à la dernière année de contrat de Rucinsky, à un salaire de 2,7 millions. Il s'en est tenu à l'offre qualificative de 2,4 millions — le même salaire qu'il a touché la saison dernière.

Rucinsky a raté le camp d'entraînement, en plus des six premiers matchs de l'équipe en saison régulière, en 1998-99 avant de parapher son dernier contrat.

«Je ne me présenterai pas au camp sans contrat en poche. Le risque est trop important. J'ai été surpris et déçu par la décision de la direction. Ce n'était pas un droit d'option à un salaire de 4 millions, comme ce l'était pour Saku Koivu ou Shayne Corson. Dans mon cas, l'augmentation n'était que de 300 000 \$».

GOLF

Maître Talbot, sur son tee perché...

PRESSE CANADIENNE

Belœil — Un dernier parcours de 69, deux coups sous la normale, a permis hier à Stéphane Talbot de remporter le premier tournoi des Maîtres de l'AGPQ disputé au club Belœil, là où il avait fait ses premières armes dans le golf à l'âge de huit ans.

En présentant une fiche cumulative de 205, huit coups sous la normale, Talbot l'a emporté par un coup sur Carl Desjardins. Le champion a empoché une bourse de 7000 \$.

Plusieurs joueurs se partagent le troisième rang à 209: Rémi Bouchard, Gregg Cuthill et Martin Plante. Marc Girouard, qui avait entrepris le tournoi en disputant un premier parcours de 76 mais qui s'est ressaisi en ramenant des cartes de 68 et 66, et Serge Thivierge ont bouclé la compétition à cinq coups du vainqueur.

Girouard et Desjardins se sont aussi partagé un boni de 1000 \$

après avoir présenté les meilleures cartes de la journée.

Talbot était très ému lorsqu'il a revêtu le veston bleu que lui a présenté Jean Trudeau, directeur général de l'AGPQ du Québec.

«Ai-je besoin de vous dire combien je suis heureux d'avoir gagné ici, à Belœil, où j'ai grandi et aussi après avoir aussi mal joué depuis 15 mois?», a déclaré Talbot. «Chapeau à Carl [Desjardins], qui joue très bien depuis le début de la saison».

Talbot, âgé de 33 ans, est né à Belœil et demeure toujours à quelques minutes du club. Il avait à peine cinq ans lorsqu'il a commencé à agir comme cadet pour sa mère. «Je n'avais pas le droit de devenir membre avant l'âge de huit ans, mais dès que nous arrivions au deuxième trou, je sortais un bâton et je frappais quelques coups», a raconté Talbot. «Gagner ici, c'est spécial. Belœil, c'est chez nous. C'est mon père, c'est Jean-Paul [le regretté Jean-Paul Alary, son premier professeur].»

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	G	P	Moy.	Diff
Atlanta	76	48	613	—
New York	74	51	592	2 1/2
Floride	61	63	492	15
Montréal	53	68	438	21 1/2
Philadelphie	51	72	415	24 1/2
Section Centrale				
	G	P	Moy.	Diff
St. Louis	69	55	556	—
Cincinnati	61	62	496	7 1/2
Chicago	54	69	439	14 1/2
Milwaukee	53	71	427	16
Pittsburgh	51	72	415	17 1/2
Houston	51	74	408	18 1/2
Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff
San Francisco	71	52	577	—
Arizona	70	54	565	1 1/2
Los Angeles	62	61	504	9
Colorado	62	63	496	10
San Diego	60	65	480	12

Lundi

Cincinnati 7 Philadelphie 4
Houston 5 Chicago 4
St. Louis 7 Pittsburgh 4
Atlanta 7 Colorado 4
Montréal 4 Los Angeles 1
San Francisco 6 Floride 0
San Diego 5 N.Y. Mets 4 (10 manches)
Milwaukee 16 Arizona 8

Hier

N.Y. Mets à San Diego
Philadelphie à Cincinnati
Chicago à Houston
Pittsburgh à St. Louis
Atlanta au Colorado
Milwaukee en Arizona
Montréal à Los Angeles
Floride à San Francisco

Aujourd'hui

Atlanta (Maddux 13-7)
au Colorado (Rose 1-1), 15h05
Floride (C. Smith 2-4)
à San Francisco (L. Hernandez 12-9), 15h35
Philadelphie (Person 6-4)
à Cincinnati (Williamson 5-7), 19h35
Chicago Cubs (Quevedo 1-5)
à Houston (Miller 2-4), 20h05
Pittsburgh (Ritchie 6-6)
à St. Louis (Ankiel 7-7), 20h10
Milwaukee (Haynes 10-11)
en Arizona (Schilling 10-7), 22h05
Montréal (Thurman 3-3)
à Los Angeles (Brown 10-5), 22h05
N.Y. Mets (Leiter 13-5)
à San Diego (Clement 11-11), 22h05

Demain

Philadelphie à Cincinnati, 12h35
Montréal à Los Angeles, 16h10
St. Louis à Atlanta, 19h40

Vendredi

Los Angeles à Chicago, 15h20
Houston à Montréal, 19h05
Cincinnati en Floride, 19h05
Colorado à Pittsburgh, 19h05
Arizona à N.Y. Mets, 19h10
San Francisco à Philadelphie, 19h35
St. Louis à Atlanta, 19h40
San Diego à Milwaukee, 20h05

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est				
	G	P	Moy.	Diff
New York	68	53	562	—
Boston	65	56	537	3
Toronto	64	61	512	6
Baltimore	55	69	444	14 1/2
Tampa Bay	54	69	439	15
Section Centrale				
	G	P	Moy.	Diff
Chicago	74	51	592	—
Cleveland	64	56	533	7 1/2
Detroit	61	62	496	12
Kansas City	58	66	468	15 1/2
Minnesota	56	70	444	18 1/2
Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff
Seattle	69	55	556	—
Oakland	66	57	537	2 1/2
Anaheim	64	61	512	5 1/2
Texas	56	67	455	12 1/2

Lundi

N.Y. Yankees 12 Texas 3
Detroit 3 Oakland 1
Baltimore 2 Kansas City 1
Boston 7 Anaheim 6 (11 manches)
Tampa Bay 11 Chicago 4

Hier

Seattle à Detroit, 19h05
Oakland à Cleveland, 19h05
Kansas City à Toronto, 19h05
Texas à N.Y. Yankees, 19h05
Anaheim à Boston, 19h05
Tampa Bay au Minnesota, 20h05

Aujourd'hui

Seattle (Abbott 8-4)
à Detroit (Nomo 5-10), 19h05
Oakland (Hudson 13-5)
à Cleveland (Colon 11-8), 19h05
Kansas City (Stein 4-3)
à Toronto (Loaiza 7-9), 19h05
Texas (Rogers 11-11)
à N.Y. Yankees (Clemens 10-6), 19h05
Anaheim (Ra. Ortiz 4-3)
à Boston (Ohka 2-2), 19h05
Tampa Bay (Rekar 4-8)
au Minnesota (Redman 11-6), 20h05
Baltimore (Parrish 2-1)
à Chicago White Sox (Lowe 3-1), 20h05

Demain

Texas à N.Y. Yankees, 12h05
Seattle à Detroit, 13h05
Baltimore à Chicago, 14h05
Oakland à Cleveland, 19h05
Boston à Kansas City, 20h05

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Section Est									
	G	P	N	PP	DP	PCPTS			
Hamilton	5	2	0	1	193	170	11		
Montréal	5	2	0	0	252	136	10		
Winnipeg	1	5	1	1	228	258	4		
Toronto	1	5	1	0	147	251	3		
Section Ouest									
	G	P	N	PP	DP	PCPTS			
Calgary	6	0	1	0	295	173	13		
Edmonton	5	2	0	0	196	173	10		
C.-B.	3	4	0	0	156	222	6		
Saskatchewan	0	6	1	0	194	277	1		

N.B.: Un club qui perd en prolongation obtient un point

Vendredi 18 août

Hamilton 37 Montréal 26
Edmonton 28 Saskatchewan 22

Demain

C.-B. à Toronto, 19h30

Vendredi

Calgary à Montréal, 19h30
Hamilton à Winnipeg, 20h30
Saskatchewan à Edmonton, 21h30

• CULTURE •

TÉLÉVISION

Le vainqueur de Survivor: le secret le mieux gardé de la télé américaine

MICHEL MOUTOT
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — L'identité du vainqueur du jeu-vérité à succès *Survivor*, qui sera révélée ce soir sur CBS, est le secret le mieux gardé de la télévision américaine.

Alors que toute l'Amérique se passionne pour ce jeu importé de Suède, qui bat tous les records d'audience depuis son premier épisode le 31 mai, la chaîne est parvenue, contre toute attente, à imposer le silence à des dizaines de techniciens, aux producteurs et aux candidats malheureux.

Survivor a été filmé l'hiver dernier sur une île déserte de la mer de Chine, où seize candidats ont été filmés en permanence et se sont éliminés progressivement lors de votes.

Le nom du vainqueur, qui recevra un million de dollars, sera révélé aujourd'hui lors d'une émission spéciale de deux heures avec le dernier groupe de « survivants », qui devrait, selon la presse spécialisée, rassembler devant leurs téléviseurs plus de 40 millions de personnes.

Mais bien que les candidats soient rentrés chez eux depuis plus de cinq mois, aucun n'a vendu la mèche.

« Mes grands-parents m'ont dit: "Nous pouvons mourir cet été, tu dois nous dire qui a gagné", a confié à *Newsweek* Dirk Been, un candidat éliminé le 28 juin. « Mais nous avons tous quelque chose à gagner. Tout le monde va gagner de l'argent. Et tout le monde veut entrer dans l'histoire de la télévision. »

La presse américaine, surtout les tabloids qui consacrent des pages et

des pages à l'émission, a tout tenté pour découvrir le gagnant.

Le *New York Daily News* a envoyé ses reporters fureter près des domiciles des deux hommes et deux femmes encore en lice, interrogeant voisins et amis à la recherche d'indices (l'achat d'une voiture de luxe, par exemple) qui auraient pu trahir le vainqueur. Sans succès.

CBS observant un black-out total sur la question pour ménager le suspense, la presse américaine en est réduite aux conjectures.

Plusieurs participants malheureux cités par les journaux (CBS refuse de confirmer) ont assuré avoir signé un contrat exigeant le secret, sous peine d'une amende de quatre millions de dollars. Et CBS annulerait tous les versements prévus pour les Robinson éliminés en cas de révélation anticipée de l'identité du vainqueur.

En attendant, les États-Unis se préparent à vivre ce soir à l'heure de *Survivor*. Lors des émissions précédentes, CBS avait réuni plus de téléspectateurs que les autres cinq grandes chaînes réunies. Pour la finale, des scores historiques vont être atteints.

A New York, les bars avec écrans géants spécialisés dans les retransmissions sportives préparent des soirées spéciales. Les groupes d'amis ou de collègues de travail, qui se sont réunis une fois par semaine cet été autour d'un téléviseur pour assister à l'émission, feront de même, souvent avec déguisements, sifflets et force bières.

Survivor 2 doit être tourné en octobre en Australie. La chaîne a déjà reçu près de 50 000 candidatures.

La fièvre monte au MoMA

HERVÉ GAUVILLE
LIBÉRATION

Plus de 125 artistes viennent de signer une lettre ouverte publiée cette semaine dans le *Village Voice* et le *Time Out New York* pour soutenir la grève que les employés du MoMA (1) ont entamée le 28 avril. Parmi les signataires: les plasticiens Laurie Anderson (également musicienne), Chris Burden, Barbara Kruger, Robert Rauschenberg, Martha Rosler, les cinéastes Pedro Almodovar, Steven Spielberg, Martin Scorsese, Quentin Tarantino, les musiciens David Byrne, Thurston Moore, John Zorn, les écrivains et critiques Walter Abish, John Ashberry, Arthur C. Danto, Susan Sontag, Edmund White.

La grève, qui dure depuis seize semaines, a été déclenchée par le *Pasta-MoMA* (Professional and Administrative Staff Association of the Museum of Modern Art). Ce syndicat a, depuis, rejoint la section

« Local 2110 » du syndicat United Auto Workers, qui regroupe 255 administratifs et autres employés. Les grévistes, au nombre de 120, réclament des augmentations de salaire, une couverture sociale et de meilleures conditions de sécurité. Mais, au-delà, ils s'inquiètent du sort qui leur sera réservé quand le musée sera installé dans ses nouveaux locaux. Cet été a en effet commencé la démolition de l'hôtel Dorset, qui se trouve à côté de l'actuel MoMA, pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment. Les travaux de celui-ci, conçu par Yoshio Taniguchi, devraient s'achever fin 2004, début 2005.

Pendant le mois d'août, le jardin de sculptures du MoMA restera fermé au public, mais l'ensemble des activités est maintenu. Dans deux ans, une partie du musée sera transférée à Swing Line, à Long Island, dans le même quartier que PS1, le centre d'art contemporain annexé l'an dernier par le MoMA.

CINÉMA

Sade est-il soluble dans la pellicule?

Philippe Sollers a publié en 1989 *Sade contre l'Être suprême* (réédition Gallimard, 1996). Après avoir vu le film de Benoît Jacquot, il livre ses impressions.

LIBÉRATION

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

« Ce film pose encore une fois, mais à un degré exemplaire puisqu'il s'agit de Sade, la question des adaptations littéraires au cinéma. »

— L'œuvre de Sade est un continent, c'est ce que la littérature française a sans doute produit de plus radical et de plus irréductible dans toute son histoire. Il va de soi qu'une adaptation cinématographique se devrait d'atteindre un niveau de radicalité similaire. La première chose que l'on constate avec ce film, c'est que cette exigence est impossible. Sade est le cas absolu qui vous interdit la représentation, parce qu'il faudrait filmer en direct des assassinats et des actes absolument monstrueux. Par définition, si vous vous mêlez de ça, vous allez donc mentir.

Faut-il s'interdire, dans ce cas, d'adapter certains auteurs?

Pas nécessairement. Je pense au premier film de Guy Debord, réalisé en 1952, qui s'intitulait justement *Hurlément en faveur de Sade*. C'est une succession de séquences noires et blanches, avec des dialogues en voix off. Ce geste-là me paraît avoir sa portée, parce qu'il dit quelque chose de cette impossibilité, et qu'il témoigne de l'exaspération du défaut de marchandise que constitue l'œuvre de Sade. C'est un acte subversif qui me semble faire défaut dans l'œuvre de Benoît Jacquot, dont le *Sade*, malgré ses intentions honorables ou peut-être à cause d'elles, est une sorte de symptôme de la société dans laquelle nous vivons. Quand, au terme d'une très longue épopée éditoriale, Sade est enfin entré dans la collection de La Pléiade voici dix ans, et que rien ne s'opposait plus à sa lecture, j'ai proposé qu'on me donne cinq minutes pour en lire un passage à la télévision, au journal de vingt heures. Ce n'était évidemment pas possible à l'époque, et je ne pense pas que cela le soit davantage aujourd'hui.

Peut-être n'était-ce pas le propos de Benoît Jacquot. Le film se veut moins une évocation de l'œuvre que du personnage, et de sa mise en perspective dans un moment particulier de l'Histoire, qui est celui de la Terreur.

Sans doute, mais j'ai bien du mal à retrouver Sade, ou ce qu'on peut s'en figurer d'après ce qu'on connaît de lui, dans le personnage du film. Un exemple, sur un détail, mais qui a son importance. On voit, dans le film, le personnage écrire, d'une écriture très appliquée. Or Sade, dont nous possédons les manuscrits, a une écriture vive, terriblement emportée... De même, et c'est plus important, le personnage campé par Daniel Auteuil ressemble à un héros populaire. Or personne ne fut plus aristocrate que ce grand seigneur méchant homme qu'est Sade, et c'est précisément ce qui est inquiétant chez lui: cette alliance de l'aristocratie et de la criminalité, qui est en soi une violente polémique contre tout embourgeoisement possible. En revanche, ce que le film parvient effectivement à montrer, et c'est sa principale vertu, c'est que Sade fut également condamné par la Révolution, et plus précisément par la Terreur. Quand Robespierre ins-



ARCHIVES LE DEVOIR

Philippe Sollers: « J'ai bien du mal à retrouver Sade, ou ce qu'on peut s'en figurer d'après ce qu'on connaît de lui, dans le personnage du film. »

taure le culte de l'Être suprême, c'est Sade qu'il vise personnellement, car Sade incarne au plus haut point l'aristocratie et l'athéisme. Que dit son œuvre? Que le discours jacobin reprend ni plus ni moins le discours religieux classique à travers la célébration de la vertu. Sade, en dénonçant les préjugés de la vertu, formule à la limite une revendication démocratique: c'est lui le véritable révolutionnaire.

« Le film parvient à montrer que Sade fut également condamné par la Révolution, et plus précisément par la Terreur. »

Quels sont les films qui, dans le domaine de la représentation du sexe à l'écran, question d'actualité, ont trouvé jusqu'ici grâce à vos yeux?

Très peu. Parce que je crois, fondamentalement, que le son, le texte, est plus propice à l'imaginaire que l'image, justement. D'où la très grande pauvreté des films pornographiques, qui se situent dans l'infra-langage. Il n'y a guère que les cinéastes qui travaillent la question du son dans son rapport à l'image, comme Pasolini, qui font une œuvre digne de ce nom. Le texte sadien me manque énormément dans le film de Benoît Jacquot. Il aurait fallu à mon sens entendre, entendre la déflagration des mots. On ressent d'autant plus son absence lors de la scène de la grange, la seule un peu osée du film, où Sade initie Emilie. Si elle émeut les jeunes filles, tant mieux, ce n'est évidemment pas suffisant.

Le film ne fait pas de Sade un personnage monstrueux, c'est peut-être aussi une de ses vertus?

Il y a vingt ans, Sade était encore considéré comme un extraterrestre. Depuis, la famille a ouvert les archives et l'on a pu se rendre compte, ce qui est toujours difficile à expliquer aux gens, que Sade ne s'est pas illustré par des meurtres de masse! Comment avoir écrit de telles horreurs, quand on a été condamné pour quelques peccadilles, voilà qui reste un mystère pour beaucoup.

CINÉMA

On a trouvé Harry Potter!

La Grande-Bretagne se réjouit du choix d'un acteur britannique

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — La Grande-Bretagne se réjouissait hier du choix d'un jeune acteur britannique, Daniel Radcliffe, 11 ans, pour incarner au cinéma Harry Potter, l'orphelin magique héros d'une série de livres pour enfants (et adultes) au succès phénoménal.

Joanne Rowling, devenue multimillionnaire à 34 ans avec les aventures de son personnage, a été la première à se réjouir de ce choix. « Pour avoir vu les essais au cinéma de Dan Radcliffe, je crois que le metteur en scène Chris Columbus n'aurait pas pu trouver un meilleur Harry », a-t-elle affirmé.

Daniel Radcliffe a été choisi parmi quelque 40 000 jeunes candidats, y compris de nombreux jeunes Américains, pour le rôle.

Il a joué récemment pour la BBC le rôle de David Copperfield et figure au générique du *Tailleur de Panama*, un film de John Boorman qui doit sortir cette année aux États-Unis.

Selon le metteur en scène Chris Columbus (*Maman j'ai raté l'avion* et *Mrs Doubtfire*), le jeune acteur a toutes les qualités nécessaires pour incarner le personnage dans le film de Warner Bros qui doit sortir l'année prochaine. Le ministre britannique de la Culture, Chris Smith, s'est également félicité du choix d'un de ses jeunes compatriotes. « Je suis ravi que l'on fasse appel au talent britannique dans cette histoire typiquement britannique », a-t-il dit.

La presse quotidienne d'hier n'était évidemment pas en reste. « Dan est un vrai magicien », claironnait ainsi le *Mirror*, prédisant un beau succès au film et estimant que, si celui-ci n'avait que la moitié du succès des livres déjà publiés, il pourrait enregistrer des recettes de l'ordre de près de 20 millions de dollars.

Même le très sérieux *Times* faisait hier sa une avec une photo de Daniel, lunettes sur le nez comme Harry Potter, aux côtés de deux jeunes acteurs qui joueront dans le film avec lui, Emma Watson et Rupert Grint.

Le premier tome des aventures d'Harry Potter est sorti en 1995. Mais c'est au troisième tome que la folie s'est emparée des lecteurs. Traduits en plus de 30 langues, les trois premiers volumes ont depuis été vendus à 35 millions d'exemplaires.

• À LA TÉLÉVISION •

CANAU	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Ce soir		Tam Tam	Vélo Mag	Avocats & Associés		Docs en stock / Les Citadelles ailées...		Le Téléjournal/Le Point		Sport	Cinéma / PAYSAGE... (4) Conte (23:18)	
TVA	Le TVA	Tôt ou Tard	...records Guinness	Fleurs et Jardins	Cinéma / DAVE, PRÉSIDENT D'UN JOUR (4) avec Kevin Kline, Sigourney Weaver				Le TVA	Tôt ou Tard	Sports / Lot. (23:20)	Caméra choc (23:29)	Pub (23:59)
TO	Le Monde merveilleux de Disney		La Vie sauvage	La Grande Illusion	Le Tour des mondes / Machines à veuves		Cinéma / NEW YORK, NEW YORK (3) avec Liza Minnelli, Robert De Niro					Cinéma / ALICE (3) (23:24)	
TQS	Le Journal (17:00)	Les Indices pensables	Partis pour l'été	Henri pis sa gang	Cinéma / LA JUSTICE DES AUTRES (5) avec Patty Duke, Martin Sheen		Le Grand Journal	Partis pour l'été	Sexe et Confidences			Cinéma	
RDI	Euronews	Capital...	Le Monde	Olympiade	Amour et Hormones	Le Journal	RDI à l'écoute	Canada auj.	Canada auj.	Canada auj.	Téléjournal		
TV5	Question	Panorama	Journal	Pulsations	Passe-moi les jumeaux!	...impro. Juste pour rire	Jrnl belge	Jrnl suisse	Soir 3		Journal		
D	...Animal	...Animal	L'Asie mythique	Arnaques / Science	Biographies / Rattenbury	Objectif Science	Agents très spéciaux				Cinéma		
VIE	... (17:30)	Copines...	Odyssée...	La Santé...	Diagnostic	Dos Ado	...vie	Copines...	Le Magazine Santé		Cinéma		
MP	Top5M+ .com	Clip				Farmclub	La Courbe	Clip					
MX	Les Immortels		Ed Sullivan	Pop up...	Musicographie		Les Immortels		Les Légendes du rock		Musicographie		Pop up...
CF	...galaxie	Clueless											
TTF	Scoubidou	Air...	...mouche	...Bébés	Archie...	Angela...	Simpson	Super Zéro	X-Men	South Park	Simpson	...Bébés	Les Fous...
RDS	Motorisé	Sports 30	Baseball / Royals - Blue Jays		Face cachée de l'Histoire		Cinéma / LAKOTA WOMAN (5) avec I. Bedard, A. Schellenberg		Sports 30 Mag	Sport	L'Homme le plus fort		
HISTORIA	...qui ont fait le Québec		L'Histoire à la une								Les Armes	L'Histoire...	
SERIES +	Boutique aux maléfices		Salle des nouvelles	Saint-Tropez... soleil	Inspecteur Frost		Siska				Bridges		
CANAL Z	Chroniques, paranormal		...nerdz	Frontière...	Invasion Planète Terre	X Files	Grand Test	...nerdz	Total Recall 2070		X Files		
ÉVASION	Prêt à partir		Les Plus Beaux Voyages	Plans d'eau	Carte...	...en famille	Croisière...	Aqua...	Prêt à partir		Le Goût...		
TFO	Skippy	Arsène...	Les Grands Artistes	Panorama	Branché...	Un enfant	Feu sacré	Cinéma / RIVIÈRE SANS RETOUR (4)	Ô Zone		Panorama		
CBC	Newswatch	Sports Jrnl	This Hour	Country	Witness	Da Vinci's Inquest		The National / CBC News	National	Cinéma / MURIEL'S...			
CTV (Mont.)	Pulse		Access H.	...Island	Due South (2/2)	The Pretender		Amazon	CTV News	Pulse	Family Law		
GBL	News	Nat. News	Addams...	E.T.	Survivor / Finale			Survivor Reunion	News	... (23:10)	All... (0:05)		
TV0	Kratts'...	Space...	...Imprint	Gardening	Studio 2	The Moonstone		Cinéma / THE CHAMPAGNE SAFARI (4) (22:10)	... (23:45)	Politi. (0:06)			
ABC	News	ABC News	Judge Judy	Frasier	Two Guys / Norm	Drew Carey	Spin City	20/20 Wednesday	News	... (23:35)	Politi. (0:06)		
CBS	News		CBS News	E.T.	Survivor / Finale			Survivor Reunion					
NBC	News	NBC News	Jeopardy	Wheel of...	Dateline	Law & Order							
FOX	Drew Carey		Buffy the Vampire Slayer		Cinéma / STAR TREK: GENERATIONS (5)	Young Americans	...of Heart	Star Trek: Voyager					
PBS (33)	NewsHour		Business...	Points...	Mark	Great Performances	Houston's Symphony	Cinéma / FATHER OF THE BRIDE (4)					
PBS (57)	BBC News	Night. Bus.	NewsHour		Russell	Gael Force: An Irish Musical Event	Fairport Convention	BBC News	Charlie Rose				
CTV (Corn.)	News		Wheel of...	Jeopardy	Due South (2/2)	Law & Order SVU	Law & Order	CTV News	News	Open (0:05)			
A&E	L.A. Law		Law & Order		Biography / The Gabors	American Justice	Investigative Reports	Law & Order			Biography		
RAVO	Cafe Campus Blues		Videos	Spoken...	La Belle Époque		Supply and Demand	NYPD Blue			Homicide		
DISCOVERY	How'd they do that?		Summer@	...the Sea	Wild Discovery / Wolves	Flightpath	Eco-Challenge 1999	Summer	...the Sea	Wild...			
HISTORY	It Seems...	The Way...	Archaeolo.	Hist. Bites	It Seems...	Gr. Crimes	The Canadians	Historyland	...Seeds	Tour of Duty	Canadians		
NEWSWORLD	BBC News	Bus. News	Reports	On the Arts	CounterSpin	The National	Antiques Roadshow	Reports	On the Arts	National			
SHOWCASE	Danger Bay	T N T	Dead Man's Gun	John Woo's Once a Thief	F/X: The Series		Cinéma / TEMPTRESS MOON (4) avec Leslie Cheung, Gong Li						
LEARNING	Bob Vila's Home again		48 Hours / Supercarrier	Extreme Machines	Demolition Day	Impact Earth	Extreme Machines	Demolition					
LIFE	...with Pets	Good Dog	Fashion...	The Goods	Dogs, Jobs	Horse...	Extra	...for Love	...Families	...Dinner?	Dogs, Jobs	Horse...	Extra
TSN	Off, Record	Sportsdesk	Baseball / Royals - Blue Jays				...Pageant		Sportsdesk		Motoring		
SPORTSNET	Sports	Golf Report	You Gotta See this	Rugby / Afrique du Sud - Nouvelle-Zélande		Sportscentral	Geniuses	Golf Report	Sports				
YTV	Addam's...	Weird-Oh's	Beast...	Shadow	Farscape	System...	Boy Meets	Student...	Beast...	Addam's...	Beasties	...Served?	
CANAU	18h00	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit	

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX

CE SOIR

Paul Cauchon



LE TOUR DES MONDES

Changement de programme pour tenir compte de l'actualité: la chaîne diffuse un documentaire qu'on dit fort intéressant. Les *Machines à veuves* (quel titre dramatique!), qui porte sur l'état pitoyable des sous-marins nucléaires soviétiques.

Télé-Québec, 20h

TÔT OU TARD

Martin Matte et Paul Piché sont invités à 18h30, Marie-Jo Thériault à 22h30.

TVA, 18h30 et 22h30

SURVIVOR

C'est la dernière émission de cette série qui a passionné l'Amérique. Y compris beaucoup de Québécois. L'émission est suivie d'une « spéciale » présentant tous les participants.

Global, 20h

LES IMMORTELS

Portrait de Joseph Mustacchi, mieux connu sous le nom de Georges Moustaki.

MusiMax, 21h

• LE DEVOIR •

CULTURE

TÉLÉVISION

La SRC mise sur le divertissement

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Après avoir renouvelé en profondeur son secteur d'information il y a deux ans, Radio-Canada s'attaque cette année aux dramatiques et aux variétés.

Pas moins de sept nouvelles dramatiques seront en effet en ondes d'ici le printemps et la direction de la société publique se lance aussi dans un programme de deux ans du renouvellement de ses émissions de variétés. «Nous aurons une grille-horaire qui prend des risques, qui est novatrice et orientée vers l'avenir», soutient Michèle Fortin, vice-

présidente à la télévision française.

Ce renouvellement des variétés passe par la nouvelle émission du samedi soir et par l'arrivée de Jean-René Dufort en ondes. Renouvellement également du secteur culturel, avec la création d'un nouveau magazine culturel le dimanche à 17h et l'arrivée après les Fêtes d'une nouvelle émission conçue par l'équipe de *La Vie d'artiste*.

Cet effort de Radio-Canada est également en ligne avec une remise en question des émissions sportives puisque la diffusion du baseball est maintenant terminée. Quant au contrat de diffusion des matchs de hockey, il est valide en-

core pour deux ans mais le directeur des programmes, Daniel Gourd, affirme chercher une solution pour éviter de diffuser tous les matchs des éliminatoires au printemps, ce qui dénote un nouveau discours à la tête de Radio-Canada.

En ce qui concerne l'information, l'année 2000-01 en sera une de consolidation après tous les bouleversements apportés depuis deux ans (arrivée de Stéphane Bureau, création de *Zone libre*, mise en place d'un secteur documentaire, etc.). Mais il faut quand même souligner que *Le Téléjournal/Le Point* comportera une première édition complète à 21h à RDI, et une deuxième édition complète et différente à 22h sur la chaîne principale. Très grosse soirée de travail pour Stéphane Bureau donc.

Renouvellement

En ce qui concerne les variétés, «nous sommes dans la première étape d'un renouvellement du secteur», explique Michèle Fortin. Tous les regards seront tournés vers *On fait ça seulement le samedi soir!*, nouvelle émission d'humour et de variétés d'une heure diffusée le samedi soir à 22h30. Stéphane Laporte et Bruno Blanchet (anciennement de *La fin du monde à TQS*) ont développé le concept de cette série de sketches absurdes dans la lignée des Monty Python.

«On essaie de créer un esprit de troupe, un esprit d'atelier de création», soutient Daniel Gourd. Ce sera *audacieux, irrévérencieux et ils auront toute liberté pour créer*.

L'émission est enregistrée en direct devant public et Bruno Blanchet a constitué une équipe formée de Pierre Lebeau, Alexis Martin et Sylvie Moreau. Il confiait hier au *Devoir* que l'émission aura également une série d'habitués, dont Robert Brouillette, Guylaine Tremblay, Macha Grenon et David Layhaye. «La seule ligne directrice, c'est de faire éclater toutes les formules du



Patrice L'Écuyer, Véronique Cloutier et Guy A. Lepage.

talk-show, du show de musique et de variétés», ajoute-t-il.

Autre nouveauté: *Infoman*, le vendredi 19h, où Jean-René Dufort veut encore porter un regard ironique et décalé sur l'actualité. Ajoutons que *L'Écuyer* le jeudi soir sera présenté dans une toute nouvelle formule.

Dans le domaine culturel, en plus des retours de *Christiane Charette en direct* et de *Jamais sans mon livre*, Radio-Canada mettra à l'affiche le dimanche à 17h *MC*, nouveau magazine culturel d'une heure animé par le comédien Yves Desgagnés et produit par Monique Gagnac. Après les Fêtes, Jocelyn Barnabé et Jean Barbe, de l'ancienne *Vie d'artiste*, proposeront un nouveau «concept culturel», *La Tour de Babel*.

Le secteur des dramatiques connaîtra de grandes transforma-

tions parce que plusieurs séries actuelles se terminent d'ici deux ans. Si le téléroman-vedette *4 et demi* se termine cette année, il n'y a pas de fin en vue pour *Un gars, une fille*, qui comptera 22 nouveaux épisodes et qui occupera l'ancienne case-horaire de *La Petite Vie* en janvier!

Radio-Canada proposera sept nouvelles séries et la plus attendue de l'automne est peut-être *Tag* le lundi à 21h, onze épisodes écrits par Joanne Arseneau, réalisés par Pierre Houle (*Omerla*), série dure qui se situe dans l'univers des gangs de rue.

Également cet automne, six épisodes écrits par trois auteurs, *Haut-surveillance*, un thriller autour des systèmes d'espionnage.

Et puis le dimanche soir, *Le Monde de Charlotte* de Richard Blaimert et quatre scénaristes, un téléroman

familial autour d'une petite fille de huit ans qui se pose de grandes questions sur la vie.

Quatre autres nouvelles productions seront en ondes après les Fêtes, dont la suite de *Sous le signe du lion*, scénarisée par Guy Fournier, et une nouvelle comédie dramatique très attendue, *La Vie, la vie* de Stéphane Bourguignon.

Pendant la journée, deux changements majeurs: le matin, Claude Saucier et Louise Turcot animeront *C'est simple comme bonjour*, magazine de 90 minutes sur la consommation, la santé, les phénomènes de société. Et *Lisa* revient à midi trente dans une nouvelle version, plus axée sur l'actualité et la polémique.

Pour connaître toutes ces nouveautés, il faudra attendre début octobre... et traverser les deux semaines de septembre dédiées aux Jeux olympiques mur à mur.

Coproducton monstre

Près de 200 comédiens, un budget de 25 millions (dont les services français de Radio-Canada assument 33 %), la plus grande coproduction entre Radio-Canada et CBC, 15 réalisateurs, sept équipes de tournage, bref *Le Canada: une histoire populaire* est sûrement le plus ambitieux projet radio-canadien de l'année.

Cette coproduction des services d'information des réseaux se veut une série de 16 reportages racontant les grands événements de l'histoire du pays. L'approche est «journalistique» mais les participants aux événements historiques sont interprétés par des comédiens connus.

C'est le producteur Mark Starowicz de la CBC qui a eu l'idée de ce projet en 1996, et lorsque le réseau français s'y est joint, il a délégué Louis Martin comme rédacteur en chef.

Au total, *Le Canada: une histoire populaire* comprendra 30 heures en français et 30 heures en anglais. En fait, on compte 45 heures originales de tournage, certains seg-

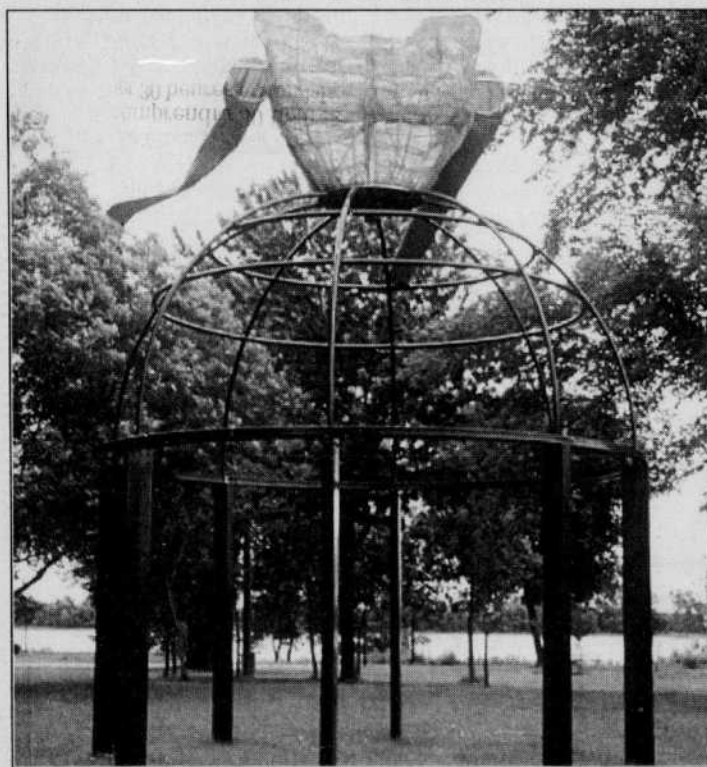
ments étant les mêmes dans les deux langues mais certains personnages étant interprétés deux fois, selon le réseau, par des comédiens différents.

Radio-Canada présentera d'abord cet automne cinq épisodes d'histoire de la culture des *Beaux Dimanches* et poursuivra la diffusion après Noël. Malgré l'apport de 70 historiens extérieurs, Radio-Canada/CBC assume entièrement la responsabilité du contenu.

Car au Canada, les événements historiques soulèvent vite la controverse et les livres d'histoire scolaires ne présentent pas toujours la même version selon qu'on soit un enfant du Canada anglais ou du Québec francophone. Deux exemples particulièrement «chauds»: la déportation des Acadiens et la Conquête. «Nous ne tranchons pas, nous exposons les faits», de dire Claude Saint-Laurent, grand patron de l'information à Radio-Canada. Ce sera à suivre, sans nul doute. Début le 22 octobre.

Paul Cauchon

ART PUBLIC



Le Poids des papillons de Diane Landry

SOURCE D'UN MILLÉNAIRE À L'AUTRE

Danser avec le vent

Le Devoir poursuit sa série de brefs commentaires sur des œuvres d'art public temporairement installées dans divers parcs de la ville de Montréal dans le cadre de l'événement *D'un millénaire à l'autre*. Huitième de neuf textes.

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR

Si l'œuvre de Michel Saulnier, dont nous avons traité plus tôt dans cette série, tire profit de la nature récréative du parc Benny, dimension que l'on retrouve dans son œuvre qui s'adresse en particulier aux enfants (petits et grands), la pièce de Diane Landry, intitulée *Le Poids des papillons*, s'inspire de la nature reposante du site qui l'accueille. Sur le terrain de la Maison Beaudry, en bordure du fleuve dans le parc Doris-Lussier, une structure monumentale, lyrique et silencieuse, n'attend que le poids du vent pour s'activer, à la manière d'un vire-vent, mais alors la complètement différent que ce que propose le trio BGL dans le cadre de l'événement qui nous occupe. La pièce recoupe quelques axes de la création contemporaine, en plus de résulter d'opérations plastiques remarquables par leur clarté.

Disposée de cette façon en de l'œuvre de la Maison Beaudry, l'œuvre de Landry possède sans contredit une fonction ornementale. L'œuvre tient du mobilier de parterre domestique. La sculptu-

re est le fruit d'une condensation entre deux pratiques courantes en art contemporain: l'art mobilier et l'art vestimentaire. Une ossature métallique est à la fois architecturale et vêtement. La gloriolite de jardin a perdu sa fonction protectrice, son moustiquaire recouvre désormais le corsage qui tourne au vent. Au sommet de ce gazebo, pour compléter la sculpture, Landry a déposé un corsage surdimensionné sur lequel au gré du vent des manches s'agitent, accessoire qui transforme la structure de départ en une crinoline à baléine. Ces dernières évoquent les fanions utiles pour indiquer la direction des courants d'air, en même temps que des filets pour attraper les papillons.

Les manches emprisonnent le vent qui aussitôt s'en échappe. Ainsi la robe se livre-t-elle à une chorégraphie désarticulée, soumise aux humeurs du temps. L'œuvre est donc un baromètre des envies du dieu Éole, l'échelle monumentale de cette intervention, traditionnellement réservée à la commémoration, est enrayée pour laisser place à cet étrange ballet. Dans la rue Notre-Dame, entre les 60^e et 64^e Avenues.

Poursuite contre l'Orchestre métropolitain

Rescigno demande 281 000 \$

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

L'ancien directeur artistique de l'Orchestre métropolitain de Montréal, Joseph Rescigno, poursuit l'administration de l'orchestre pour bris de contrat. La poursuite est de 281 000 \$. M. Rescigno avait en effet signé un contrat de cinq ans, en décembre 1995, lorsqu'un différend majeur l'avait opposé à Jean-Pierre Goyer et à l'ensemble du conseil d'administration, provoquant ultimement son départ. Son contrat devait normalement se poursuivre jusqu'à la fin d'août 2001.

Selon M. Rescigno, le conseil d'administration souhaitait la démission de plusieurs musiciens de l'orchestre, ce à quoi s'opposait le chef d'orchestre.

«Il y a aussi eu des différends sur le répertoire», a expliqué l'avocat de M. Rescigno, M^{re} Freiheit. Selon la version de M. Rescigno, Jean-Pierre Goyer aurait établi un répertoire unilatéralement, modifiant sensiblement celui préparé par M. Rescigno, et ce répertoire aurait été présenté au Conseil comme étant approuvé par M. Rescigno.

Dans sa poursuite, M. Rescigno avance que le contrat qui le liait à l'orchestre lui donnait l'entière responsabilité de la sélection des musiciens, du choix du répertoire, et de la préparation musicale de tous les programmes. Ce contrat ne pouvait pas non plus, selon M. Rescigno, être interrompu sauf s'il n'avait pu exercer ses fonctions, pour raisons de santé ou d'incapacité, durant six mois consécutifs, à cause de sa mort, ou suivant une entente mutuelle entre les parties.

Une fois le conflit installé, l'administration serait

même allée jusqu'à prendre des photos de l'orchestre sans que Rescigno y apparaisse, pour les utiliser dans des activités de promotion. On sait que depuis, c'est Yannick Nezet-Séguin, qui a été embauché comme chef de l'Orchestre métropolitain de Montréal.

«Il y a eu une tentative de règlement avant que j'intervienne dans le dossier», poursuit M^{re} Freiheit. Il y a eu quelques discussions qui n'ont pas abouti à grand-chose, de sorte que nous avons pris une poursuite.

La poursuite, qui totalise 281 000 \$, se détaille comme suit: 106 000 \$ pour perte de salaire et en bénéfices marginaux, 30 000 \$ en frais d'appartement et de déménagement, 45 000 \$ pour perte d'opportunités de carrière, 50 000 \$ pour atteinte à la réputation, et 50 000 \$ en dommages moraux et punitifs.

Selon M^{re} Freiheit, M. Rescigno aurait refusé des occasions d'emploi pour honorer le contrat qui le liait à l'Orchestre métropolitain jusqu'en août 2001. Or, selon M^{re} Freiheit, il semble que le conseil d'administration de l'organisme ait tenu des propos laissant entendre publiquement que M. Rescigno cherchait de l'emploi en-dehors de l'orchestre.

À la suite des difficultés qui l'ont opposé à l'administration de l'orchestre, M. Rescigno aurait souffert de problèmes de santé et d'insomnie. Sa position en tant que chef d'orchestre serait devenue intenable et il a dû quitter ses fonctions. M. Rescigno est depuis retourné s'établir à New York, où il habitait avant de rejoindre l'Orchestre métropolitain.

Du côté de l'administration de l'orchestre, on a répondu hier que l'ensemble du dossier est entre les mains des avocats. La cause devrait être entendue d'ici un an.

ÉDITION

Denis Vaugeois est élu président de l'ANEL

Pascal Assathiany, président sortant, assurera la passation des dossiers auprès de l'ancien ministre

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

C'est l'ancien ministre de la Culture et éditeur Denis Vaugeois qui a été élu hier président de l'Association nationale des éditeurs de livres. M. Vaugeois succède ainsi à Pascal Assathiany, qui occupait le poste depuis 28 mois. M. Vaugeois dirige également les éditions Septentrion, spécialisées dans le livre d'histoire.

Ces élections ont eu lieu hier à l'assemblée générale de l'ANEL, où quelque 60 membres étaient présents. Siégeront aussi au conseil d'administration Gaétan Lévesque, de chez XYZ, également

président de la section littérature générale, et Hervé Foulon, de chez Hurtubise HMH, également vice-président, et président de la section scolaire. La secrétaire de l'ANEL sera Linda Laporte, de la maison d'édition Jeux de mots. Comme conseillers scolaires, on retrouve Normand Cléroux, des éditions du Renouveau pédagogique, et Jacki Dallaire, des presses interuniversitaires. Normand de Bellefeuille, de Québec-Amérique, et Francesco Ferri, des éditions Héritage, seront conseillers littéraires.

Nicole Saint-Jean, des éditions Saint-Jean, demeure secrétaire, et Pascal Assathiany, président sor-

tant du conseil d'administration, continuera de siéger ex-officio pour assurer la passation des dossiers. L'ANEL est née en 1991 de la fusion de deux associations d'éditeurs, l'une s'intéressant au secteur scolaire et l'autre à l'édition littéraire.

M. Vaugeois s'est réjoui hier de la solidarité qui relie les 110 membres de l'ANEL. Il a dit être conscient du fait que les éditeurs scolaires voient arriver la rentrée avec certaines appréhensions, à cause de la réforme scolaire. M. Vaugeois souhaite notamment un rapprochement interprofessionnel entre les écrivains, les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires.

EN BREF

Attaque vicieuse!

(PC) — Le gouvernement de l'Inde souhaite faire fermer une exposition à Toronto, la qualifiant d'«attaque vicieuse» contre les moeurs et traditions indiennes. Logée dans une galerie du secteur Harbourfront, *Dust on the Road* doit se terminer le 4 septembre. Les responsables de l'exposition ont dénoncé les pressions exercées par New Delhi, par l'intermédiaire de son haut commissariat. «Ils veulent la censurer parce qu'elle expose des artistes qui favorisent la société laïque, la justice sociale et les droits», a affirmé Jamelle Hassan, une des conservatrices. Certaines peintures, affiches et photographies montrent des manifestations de l'intégrisme religieux en Inde. Il avait été envisagé de faire voyager l'exposition au Canada mais cela est remis en question, à la suite des pressions. L'exposition a été financée par l'Institut indo-canadien Shastri, un organisme bilatéral subventionné par Ottawa et New Delhi. Cet institut avait demandé que son nom ne soit pas affiché à l'exposition, dont les responsables ont alors protesté en remboursant l'aide de 5000 \$ avancée par cet institut.

Martha en colère

(AP) — Des promeneuses en ont eu pour leur argent de location de limousine, quand le chauffeur s'est approché récemment d'une résidence de Martha Stewart. Richard Anderson, propriétaire de Crystal Limo Service, a pris un certain chemin avec un groupe de clientes, par mégarde, affirme-t-il. Voyant cela, Mme Stewart a placé son véhicule derrière la limousine, lui bloquant la retraite pendant une heure environ. Selon M. Anderson, Mme Stewart leur «a tiré en rafale», leur servant une engeulade pour faire savoir que les écornifleurs la rendent malade. Les autorités du comté de Hancock n'ont pas porté d'accusation contre l'exploitant de limousine, vu l'absence d'écritures à l'embranchement indiquant qu'il s'agit d'un chemin privé.

Orford en deuil

(PC) — Le violoniste Kenneth Perkins, un des créateurs du Quatuor Orford, vient de mourir. Sa mort est survenue le 3 août, alors qu'il a succombé à un cancer, à l'âge de 65 ans. En dépit de l'avis de ses médecins, l'artiste a enseigné son art à des étudiants jusqu'à ce que ses souffrances l'en empêchent.